

CORPORATION ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États Financiers Intérimaires Consolidés et Condensés

Pour les 6-mois clos le 30 septembre 2023 (non-audités)

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AVIS AU LECTEUR

Selon le règlement 51-102, partie 4, paragraphe 4.3(3)(a), si un auditeur n'a pas effectué un examen des états financiers intérimaires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis indiquant que les états financiers n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part d'un auditeur.

Les états financiers intérimaires, consolidés et condensés (non audités) ci-joints ont été préparés par la direction et relèvent de sa responsabilité.

L'auditeur indépendant de la Corporation n'a pas procédé à un examen de ces états financiers conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour l'examen des états financiers intérimaires par l'auditeur d'une entité.

MONTRÉAL, QUÉBEC **29 novembre 2023**

États financiers intérimaires condensés et consolidés (non-audités)

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Note | 30 septembre 2023 | 31 mars 2023 |
|---|---------|-------------------|--------------|
| Actifs | | \$ | \$ |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 80 872 | 1 527 292 |
| Fonds en fiducie | | 180 982 | 100 442 |
| Comptes débiteurs | | 556 859 | 897 506 |
| Frais payés d'avance | | 388 964 | 285 200 |
| Titres négociables | 9 | 195 471 | 307 525 |
| Total actifs courants | , | 1 403 148 | 3 117 965 |
| | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Équipement | 6 | 188 374 | 110 178 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 20 | 1 472 559 | 1 577 768 |
| Actifs de prospection et d'évaluation | 6 | 20 399 808 | 19 665 202 |
| Bâtiment et terrain | 6 | 248 783 | 252 711 |
| Circuit de recyclage de batteries | 6 | 549 711 | 396 845 |
| Autres Actifs | | 1 531 941 | 1 323 694 |
| otal des actifs | | 25 794 324 | 26 444 363 |
| assifs et capitaux propres (Déficit) | | | |
| Passifs courants | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 11 | 4 266 452 | 4 692 614 |
| Dette remboursable sur demande | 12 | 4 444 360 | 4 323 913 |
| Passif accréditif | 13 | 43 000 | 43 000 |
| Obligations locatives | 20 | 254 046 | 269 101 |
| Débenture convertible juste valeur | 12 | 12 499 | 11 958 |
| Total passifs courants | | 9 020 357 | 9 340 586 |
| Passifs non-courants | | | |
| Prêts des parties apparentées | 17 | 94 448 | 20 000 |
| Obligations locatives | 20 | 1 237 529 | 1 312 659 |
| Total passifs | | 10 352 334 | 10 673 245 |
| Canitany propres | | | |
| Capitaux propres Actions ordinaires | 13 | 48 857 297 | 48 124 503 |
| | | 40 05 / 49 / | |
| Obligation à émettre des actions | 7,12,13 | 4 (72 (44 | 227 150 |
| Surplus de capital | 13 | 1 673 641 | 1 740 365 |
| Réserves | 13,17 | 19 909 415 | 19 128 927 |
| Souscription recevable | 13 | (18 500) | (3 895) |
| Déficit | | (42 950 259) | (41 445 897) |
| Capitaux propres | | 27 471 594 | 27 771 152 |
| Intérêts minoritaires | 1 | (12 029 604) | (12 000 34) |
| Total capitaux propres | | 15 441 990 | 15 771 118 |
| otal passifs et capitaux propres | | 25 794 324 | 26 444 363 |

Éventualités (Note 19) Évènements ultérieurs (Note 21)

signé "Herb Duerr"signé "Richard Barnett"Herb DuerrRichard BarnettPrésident et Chef de la directionChef de la direction financière

États intérimaires condensés et consolidés du résultat net (perte) et du résultat global (perte) Pour les 6-mois clos le 30 septembre 2023 (non-audités) Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire

| | Six mois clos 3 | | 30 septembre | Trois mois clo | s 30 septembre |
|--|-----------------|-------------|--------------|----------------|----------------|
| | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| | Note | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Frais généraux d'exploitation | | | | | |
| Frais de désactualisation et intérêts | 12 | 140 988 | 790 306 | 70 879 | 398 189 |
| Frais de consultation | 17 | 180 804 | 244 836 | 106 384 | 142 888 |
| Frais de gestion | 17 | 284 250 | 696 515 | 124 879 | 362 478 |
| Frais de bureaux | | 306 362 | 126 005 | 95 038 | 64 555 |
| Honoraires professionnels | | 246 583 | 186 146 | 138 663 | 152 420 |
| Impôt fonciers | 6 | 11 292 | 10 537 | 5 292 | 10 537 |
| Frais de représentation | | 71 461 | 187 748 | 40 061 | 107 565 |
| Frais de recherche et développement | 8, 17 | 44 524 | 646 549 | 24 719 | 249 068 |
| Salaires | | 9 080 | 100 995 | 9 080 | 57 705 |
| Rémunération a base d'actions | 17 | 533 954 | - | 533 954 | - |
| Frais d'agent de transfert et bourse | | 29 899 | 58 740 | 18 028 | 47 931 |
| Frais de déplacement | | 43 248 | 111 151 | 13 443 | 29 505 |
| Perte d'exploitation | | (1 902 445) | (3 159 528) | (1 180 420) | (1 622 841) |
| Autres | | | | | |
| Gain (perte) non-réalisée sur les titres négociables | 9 | (138 909) | 73 863 | (247 051) | 130 142 |
| Perte sur les titres négociables | 9 | (84 318) | - | (15 665) | _ |
| Gain sur la disposition de titres de BWA | 9 | - | 57 000 | - | 57 000 |
| Gain (perte) sur taux de change | | 28 920 | 233 552 | (62 212) | 96 749 |
| Perte sur dépréciation des actifs | 6 | - | (234 504) | - | - |
| Gain sur la juste valeur des débentures | 12 | - | 14 667 | - | 14 667 |
| Gain (perte) sur radiation des comptes créditeurs | | (15) | 35 | - | _ |
| Gain sur investissement | 6 | 244 955 | - | 244 955 | - |
| Revenu locatif | 6 | 24 007 | 12 002 | 12 003 | 12 002 |
| Perte nette et perte global | | (1 827 805) | (3 002 913) | (1 248 390) | (1 312 281) |
| | | | | | |
| Perte nette par action de base et dilué | | \$ (0,01) | \$ (0,01) | \$ (0,01) | \$ (0,01) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base | | | | | |
| et dilué) | | 245 975 026 | 225 520 928 | 247 020 928 | 225 520 928 |
| Perte nette et perte globale attribuable à | | | | | |
| Actionnaires de la Corporation | | (1 504 362) | (1 867 329) | (1 120 335) | (731 371) |
| Intérêts minoritaires | | (323 443) | (1 135 584) | (128 055) | (580 910) |
| | | (1 827 805) | (3 002 913) | (1 248 390) | (1 312 281) |
| | | - | - | | |

États intérimaires condensés et consolidés des variations en capitaux propres (Déficit) Pour les six mois clos le 30 septembre 2023 et 2022 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Nombre d'actions ordinaires | Actions ordinaires | Surplus de capital | Souscription recevable | Obligation d'émettre des actions | Reserve | Déficit cumulé | Capitaux propres (Déficit) | Intérêts minoritaires | Total Des capitaux propres (Déficit) |
|--|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--|------------|-------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde le 31 mars 2022 | 225 520 928 | 44 995 938 | 2 657 874 | (95 000) | - | 13 695 578 | (39 486 653) | 21 767 737 | (13 180 900) | (8 586 837) |
| Souscriptions reçues | - | - | - | 95 000 | - | - | - | 95 000 | - | 95 000 |
| Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires | - | - | - | - | - | - | 554 674 | 554 674 | (554 674) | - |
| Perte nette pour l'exercice | - | - | - | - | - | - | (1 690 632) | (1 690 632) | - | (1 690 632) |
| Solde le 30 septembre 2022 | 225 520 928 | 44 995 938 | 2 657 874 | - | - | 13 695 578 | (40 622 611) | 20 726 779 | (13 735 574) | 6 991 205 |
| Solde le 31 mars 2023 | 244 820 928 | 48 124 503 | 1 740 364 | (3 895) | 227 150 | 19 128 927 | (41 445 897) | 27 771 152 | 12 000 034 | 15 771 118 |
| Actions émises contre espèces | 6 150 000 | 540 488 | - | - | - | 235 100 | - | 775 588 | - | 775 588 |
| Commission- en espèce | - | (23 760) | - | - | - | - | - | (26 760) | - | (26 760) |
| Commission- en bons de souscriptions | - | (11 434) | - | - | - | 11 434 | - | - | - | - |
| Actions émises règlement de dettes | 2 120 000 | 212 000 | - | 3 895 | - | - | - | 215 895 | - | 215 895 |
| Souscription recevable | 185 000 | 18 500 | - | (18 500) | - | - | - | - | - | - |
| Rémunérations fondés sur les actions | - | - | - | - | - | 533 954 | - | 533 954 | - | 533 954 |
| Contribution aux capitaux par détenteurs d'intérêts minoritaires | - | - | - | - | (227 150) | - | - | (227 150) | 227 150 | - |
| Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires | - | - | (66 723) | - | - | - | 323 443 | 256 720 | (256 720) | - |
| Perte nette pour l'exercice | | - | - | - | - | - | (1 827 805) | (1 827 805) | | (1 827 805) |
| Solde le 30 septembre 2023 | 253 275 928 | 48 857 297 | 1 673 641 | (18 500) | - | 19 909 415 | (42 950 259) | 27 471 594 | (12 029 604) | 15 441 990 |

États consolidés et condensés des flux de trésorerie (non-audités) Pour les 6-mois clos le 30 septembre 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Activités opérationnelles | | |
| Perte nette et perte globale pour l'exercice | (1 827 805) | (3 002 913) |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Désactualisation et intérêt sur débenture convertible | 140 988 | 790 306 |
| Perte (gain) non réalisé sur la vente de titres négociables | 138 909 | (73 863) |
| Perte sur la vente de titres négociables | 84 318 | - |
| Gain sur la disposition d'actions de BWA | - | (57 000) |
| Dépense de dépréciation | 5 041 | 3 139 |
| Gain (perte) sur taux de change | (28 920) | (63 465) |
| Rémunération fondé sur les actions | 533 954 | - |
| Gain sur radiation de charge à payer | 15 | (35) |
| Gain sur la juste valeur des débentures | - | (14 667) |
| Gain sur investissement | (244 955) | - |
| | (1 198 455) | (2 418 498) |
| Variation nette du fonds de roulement | | |
| Paiement sur billet à ordre | (20 000) | - |
| Frais payés d'avance | (184 304) | 436 432 |
| Comptes à recevoir | 340 647 | 603 844 |
| Créditeurs et charges à payer | (184 789) | 270 191 |
| | (48 446) | 437 603 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (1 246 901) | (1 980 895) |
| Activités d'investissement | | |
| Prospection et évaluation | (734 606) | (577 921) |
| Dépréciation sur projets | - | 234 504 |
| Acquisition de bâtiment et terrain | - | (258 694) |
| Acquisition d'équipement | (79 358) | - |
| Autres actifs et usines | (361 113) | = |
| Produit net des ventes de titres négociables | 133 782 | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités investissement | (1 041 295) | (602 111) |
| Activités de financement | | |
| Encaissement lié à l'émission d'action (net) | 744 828 | - |
| Souscription reçue | 18 500 | 95 000 |
| Fonds avancés par des apparentées | 74 448 | - |
| Flux de trésorerie provenant de activités de financement | 841 776 | 95 000 |
| Variation des flux de tréseronie | (4.446.420) | (2.400.003) |
| Variation des flux de trésorerie | (1 446 420) | (2 488 006) |
| Trésorerie, début de l'exercice | 1 527 292 | 3 937 083 |
| Trésorerie, fin de l'exercice | 80 872 | 1 449 077 |

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Information sur la Corporation et continuité d'exploitation

La Corporation Éco-Minière St-Georges a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 21 juin 2002. Les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SX00F et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1. L'adresse du siège social de la Corporation est le 2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 3G4, Canada. La Corporation maintient un portefeuille diversifié de filiales complémentaires axées sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et couvrant des activités clés allant de l'exploration minière à la récupération et à la valorisation des minéraux.

En mai 2018, la Corporation a signé un accord (" le plan d'arrangement ") prévoyant la scission de sa filiale ZeU Technologies Inc. (anciennement ZeU Crypto Networks Inc.) (" ZeU ") avec l'intention d'inscrire ZeU sur le CSE.

Le 24 décembre 2019, la bourse a accepté l'inscription de ZeU, et ses actions ont commencé à se négocier sur le CSE le 30 décembre 2019, sous le symbole " ZEU ". À la suite du plan d'arrangement, à compter du 24 décembre 2019, ZeU a cessé d'être une filiale en propriété exclusive de la Corporation. ZeU a distribué 11 098 074 de ses 20 000 000 d'actions aux actionnaires de la Corporation dans le cadre du plan d'arrangement. Au 30 septembre 2023, la Corporation détenait 11 522 519 (31 juin 2023 – 10 136 191) actions et le contrôle de facto de ZeU.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui prévoit la poursuite des activités normales et la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Au 30 septembre 2023, la Corporation n'avait pas encore atteint la rentabilité, avait un déficit accumulé de 42 950 259 \$ (31 mars 2023- 41 445 897 \$), n'avait pas de revenus d'exploitation et avait un fonds de roulement déficitaire de 7 617 209 \$ (31 mars 2023- 6 222 621 \$), des pertes récurrentes et pas de bénéfice d'exploitation. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend donc de sa capacité à obtenir un financement. Si des capitaux supplémentaires ne sont pas levés, le principe de continuité d'exploitation pourrait ne pas être approprié, avec pour conséquence que la Corporation pourrait avoir à réaliser ses actifs et à éteindre ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants différents de ceux indiqués dans les états financiers. Aucun ajustement n'a été effectué dans les états financiers consolidés pour tenir compte de ces circonstances.

Le recouvrement des montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement exploitables, du maintien de la participation de la Corporation dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la Corporation à obtenir le financement nécessaire pour achever leur développement et d'une production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs. Bien que la Corporation ait réussi dans le passé à obtenir des financements, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir ou que ces financements seront disponibles à des conditions acceptables. Ces facteurs indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son activité.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par *l'International Accounting Standards Board* ("IASB") et aux interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière ("IFRIC").

Ces états financiers suivent les mêmes politiques comptables et méthodes d'application que nos états financiers annuels les plus récents. Par conséquent, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023, qui ont été préparés conformément aux IFRS telles que publiées par l'IASB.

La publication des états financiers consolidés de la Corporation a été autorisée par le conseil d'administration le 29 novembre 2023.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception de certains actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur comme l'exigent certaines normes IFRS.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables de la Corporation. Les domaines demandant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés dans la note 4.

c) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et des filiales contrôlées suivantes :

| | Pays | Pourcentage |
|---|-----------------|-------------|
| Name | d'incorporation | détenu |
| Iceland Resources EHF ("Iceland Resources") | Islande | 100% |
| Melmi ehf Iceland ("Melmi") | Islande | 100% |
| ZeU Technologies Inc. ("ZeU") | Canada | 26.99% |
| ZeUPay Inc. ("ZeUPay") | Canada | 26.99% |
| ZeUPay AS | Norvège | 26.99% |
| ZeU Gaming Inc. ("ZeU Gaming") | Canada | 26.99% |
| Borealis Commodities Exchange ehf ("Borealis") | Islande | 100% |
| Métallurgie St-Georges (" Métallurgie St-Georges ") | Canada | 100% |
| Corporation EVSX ("EVSX") | Canada | 100% |
| Corporation H2SX ("H2SX") | Canada | 100% |

Toutes les transactions et tous les soldes entre sociétés, ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions entre sociétés, sont éliminés lors de la consolidation. ZeU est consolidée en raison du fait que les administrateurs communs de St-Georges contrôlent les opérations de ZeU.

Pendant l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a discontinué les activités de ZeUPay AS (Note 7)

d) Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la Corporation mère est le dollar canadien, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés. La devise fonctionnelle de la Corporation et de ses filiales est le dollar canadien, et la devise fonctionnelle de ses filiales, Iceland Resources EHF, Melmi ehf et Borealis Commodities Exchange ehf, est la couronne islandaise.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Normes, amendements et interprétations publiés et non adoptés

Les normes comptables futures suivantes peuvent inclure les éléments ci-dessous, qui, selon nous, ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers futurs :

- IAS 1, Présentation des états financiers énonce les dispositions générales relatives aux états financiers, y compris des lignes directrices concernant leur structure et les dispositions minimales en matière de contenu, et présente les concepts généraux comme la continuité de l'exploitation, la comptabilité d'exercice et la différence entre courant et non courant.
- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables.
- IFRS 10, États financiers consolidés, renferme les exigences sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés et exige qu'une entité consolide les entités qu'elle contrôle.
- IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises fournit des directives sur l'application, sauf dans certaines circonstances limitées, de la méthode de la mise en équivalence aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises.
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités est une norme consolidée sur les informations à fournir qui exige la présentation d'une vaste gamme d'informations sur les intérêts détenus par une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées.

Les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle en appliquant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de fin de l'exercice sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les différences de change résultant de la reconversion sont comptabilisées dans l'état consolidé des pertes et du résultat global.

Les normes comptables ci-dessous ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

Coûts de pré-exploration

Les frais de pré-exploration sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Une fois que le droit légal d'explorer un projet a été acquis, les coûts directement liés aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés et capitalisés, en plus des coûts d'acquisition. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les travaux de reconnaissance, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et la dépréciation des installations et équipements au cours de la phase de prospection. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont passés en charges dans l'année au cours de laquelle ils surviennent. Les crédits d'impôt et les

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

droits miniers sont appliqués pour réduire les dépenses de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice où ils sont constatés.

La Corporation peut occasionnellement conclure des accords d'option en vertu desquels la Corporation transfère une partie d'un projet minier, en contrepartie d'un engagement du bénéficiaire du transfert à prendre en charge certaines dépenses de prospection et d'évaluation qui auraient autrement été engagées par la Corporation. La Corporation ne comptabilise pas les dépenses effectuées par le partenaire en son nom. Tout montant en espèces reçu dans le cadre de l'accord est porté au crédit des coûts précédemment capitalisés pour le projet minier cédé par la Corporation, l'excédent étant comptabilisé comme une plus-value de cession.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la Corporation, les dépenses de prospection et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses, qui dépassent les recouvrements estimés, sont passées par pertes et profits dans les bilans consolidés des pertes nettes et des pertes globales.

La Corporation évalue la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été déterminées, le projet est considéré comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les projets en développement. Les dépenses de prospection et d'évaluation minières sont classées en tant qu'immobilisations incorporelles.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéfinie sont effectués chaque année à la fin de l'exercice financier. Les autres actifs non financiers, y compris les actifs de prospection et d'évaluation, sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, celle-ci est déprécié en conséquence.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est effectué sur l'unité génératrice de trésorerie de l'actif, qui est le groupe d'actifs le plus bas auquel l'actif appartient et pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément et largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle annule des gains précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bilan global.

c) Classification des devises numériques comme actifs courants

La Corporation a déterminé que les devises numériques sont des immobilisations incorporelles selon l'IAS 38 Immobilisations incorporelles, qui sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. La Corporation a classé les devises numériques en tant qu'actifs courants si, selon l'évaluation de la direction, les devises numériques détenues sont considérées comme des produits, s'il existe un marché liquide sur lequel la Corporation peut vendre une partie de ses avoirs et si la Corporation est en mesure de vendre une partie de ses devises numériques dans un avenir proche afin de générer un bénéfice grâce aux fluctuations des prix. Les devises numériques qui ne sont pas classées comme des actifs à court terme sont classées comme des actifs à long terme.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Classification des devises numériques comme actifs courants (suite)

Les devises numériques sont initialement enregistrées dans les bilans consolidés de la situation financière à leur coût à la date d'acquisition et ne sont réévaluées à chaque date de clôture que si ces actifs sont négociés sur un marché actif. Les devises numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont comptabilisées au coût historique. Les pertes de réévaluation, ainsi que les gains ou pertes réalisés sur la vente de devises numériques, sont inclus dans les bilan consolidé des pertes et du résultat global. Les gains de réévaluation non réalisés, pour les devises numériques qui sont négociées sur un marché actif, au-delà de leur juste valeur initiale, sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Au 30 septembre 2023, la Corporation détenait des devises numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif réglementé et les a donc évaluées à nil \$ (31 mars 2023 – nil \$)

d) Instruments financiers

Classification

La Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Corporation détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La classification des instruments de dette est déterminée par le modèle économique de la Corporation pour la gestion des actifs financiers et par les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Corporation peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (à l'égard d'un instrument à la fois) de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si l'entreprise a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La trésorerie, les billet recevables, les titres négociables, les prêts des parties apparentées, les débentures convertibles d'investissement, certaines débentures convertibles, les dettes due sur demande et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les billets payables sur demande et certaines débentures convertibles sont classés au coût amorti.

Évaluation

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti moins toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement enregistrés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans les bilans consolidés des pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement associé au risque de crédit propre à la Corporation sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de taux de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat net.

Investissement en capitaux-propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat net, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat net.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La norme IFRS 9 exige l'utilisation d'un modèle de pertes de crédit attendues pour les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti afin de comptabiliser les pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit.

À chaque date de clôture, la corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Corporation doit comptabiliser dans le bilan des pertes et du résultat global, en tant que gain ou perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Corporation décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global.

Passifs financiers

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions du passif sont modifiées de telle sorte que les conditions et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le bilan consolidé des pertes et des profits.

Autres passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté, et comprennent les dettes commerciales et les charges à payer, les dettes payable-sur-demande et certaines débentures convertibles. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables lors du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours. Cette catégorie comprend les comptes créditeurs et les charges à payer, certaines obligations convertibles et les dettes payable-sur-demande.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de devises numériques. Si les devises numériques sont négociées sur un marché actif, l'entreprise les comptabilise initialement à leur coût à la date d'acquisition et les réévalue à chaque période de référence à leur juste valeur en vertu de l'IAS 38. Selon le modèle de réévaluation, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût lors de leur comptabilisation initiale, puis réévaluées à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les augmentations de réévaluation non réalisées supérieures au coût initial ou à la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de réévaluation, ainsi que les gains ou pertes réalisés sur la vente de monnaies numériques, sont inclus dans les états de la perte nette et de la perte globale.

Pour les monnaies numériques qui ne sont pas négociées sur un marché actif, la Corporation comptabilise initialement les devises numériques à leur coût à la date d'acquisition et ces monnaies numériques ne sont pas évaluées ultérieurement à leur juste valeur. À chaque date de clôture, la Corporation évalue si les devises numériques comptabilisées au coût sont dépréciées et enregistre une perte si une dépréciation existe à la date de clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des logiciels et des listes de clients acquis à travers Prego. Il s'agit d'actifs indéfinis sans date d'expiration qui sont soumis à un test de dépréciation annuel, toute dépréciation étant comptabilisée comme une perte.

f) Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle :
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées dans les pertes de l'exercice au cours de laquelle elles ont été encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles acquises séparément. Aux 30 juin et au 31 mars 2023, la Corporation n'avait pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles générées en interne et avait enregistré tous les montants encourus en tant que frais de recherche.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Comptabilisation des revenus

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Corporation et que les produits peuvent être mesurés de manière fiable, indépendamment du moment où le paiement est effectué. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en tenant compte des conditions de paiement définies contractuellement et à l'exclusion des taxes ou droits perçus pour le compte du gouvernement. La Corporation fournit également des services de conseil pour personnaliser ses produits sur une base contractuelle. Les services sont fournis à la fois sur la base du temps et du matériel et sur la base d'un tarif fixe. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure que les services sont fournis. Les recettes provenant des services fournis sur la base de contrats à honoraires fixes sont comptabilisées selon les termes du contrat, en fonction de la date à laquelle les services ont été fournis et acceptés par le client. Les recettes provenant de la vente de biens sont comptabilisées lorsque les biens ont été livrés et que le titre de propriété a été transféré. Aucun produit n'est comptabilisé s'il existe des incertitudes significatives concernant le recouvrement du montant dû, les coûts associés ou le retour éventuel des marchandises.

h) Débentures convertibles

Les débentures convertibles émises en échange d'espèces sont comptabilisées au coût amorti et comptabilisées comme un instrument financier hybride avec des composantes distinctes de dette et de passif dérivé. Le passif dérivé est comptabilisé à sa juste valeur et déduit de la valeur nominale de la dette pour obtenir la composante passif, qui sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de l'obligation. Le passif dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque exercice postérieure à la comptabilisation initiale. Les obligations convertibles émises en contrepartie de biens et de services sont comptabilisées comme des paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2. Lors de la création, la juste valeur de la composante dette est estimée et comptabilisée en tant que passif, et la juste valeur de l'option de conversion est déterminée et comptabilisée soit en tant que passif, soit en tant que capitaux propres et affectée à l'excédent de capital.

La valeur comptable des débentures convertibles évaluées au coût amorti sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de la débenture. La valeur comptable des débentures convertibles évaluées à la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Toute partie des capitaux propres décomptabilisée lors du règlement sera transférée au surplus d'apport.

i) Crédits d'impôt et droits miniers

Le gouvernement du Québec offre un crédit remboursable non imposable de 16 % pour les pertes afin d'aider les exploitants à assumer les coûts de prospection, d'évaluation des gisements minéraux et de développement minier en remboursant une partie des dépenses admissibles engagées. Ce crédit est basé sur le moindre des deux montants suivants :

- le montant de la perte annuelle ; et
- 50 % des dépenses admissibles de prospection, d'évaluation de gisements minéraux et de développement minier, réduites des crédits d'impôt relatifs aux ressources.

Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises qui ont des établissements et qui exercent des activités au Québec un crédit d'impôt remboursable de 28 % sur les dépenses de prospection admissibles. Les crédits d'impôt et les droits miniers, qui sont obtenus à la suite de dépenses de prospection minière admissibles, sont comptabilisés lorsque les dépenses de prospection sont engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont appliqués en réduction des dépenses de prospection minière connexes au cours de la période où ils sont enregistrés.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le revenu courant sont comptabilisés pour estimer les impôts à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer pour des années précédentes. Les impôts sur le revenu sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la Corporation réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

k) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la somme des contreparties transférées, évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges.

Les acquisitions qui ne répondent pas à la définition d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées comme des acquisitions d'actifs. La contrepartie versée pour une acquisition d'actifs est affectée aux différents actifs identifiables acquis et aux passifs repris sur la base de leur juste valeur relative. Les acquisitions d'actifs ne donnent pas lieu à un goodwill.

l) Goodwill

Le goodwill est initialement évalué au coût, c'est-à-dire à l'excédent de la contrepartie transférée sur les actifs nets identifiables et les passifs assumés. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des éventuelles pertes de valeur. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis est affecté aux unités individuelles qui devraient bénéficier de l'acquisition, qu'elles soient ou non affectées à ces unités individuelles.

m) Résultat global

Les autres éléments du résultat global correspondent à la variation des capitaux propres résultant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il s'agit d'éléments comptabilisés dans le résultat global mais exclus du résultat net calculé conformément aux IFRS.

n) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, à la suite d'un événement passé, l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt correspondant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques spécifiques au passif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

0) Capital social

Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui confèrent un intérêt résiduel dans l'actif net de l'entreprise. Les instruments financiers émis par la Corporation sont classés en tant que capitaux propres uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif financier ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les bons de souscription et les actions accréditives sont classés comme instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

Actions accréditives

La Corporation peut, de temps à autre, émettre des actions accréditives pour financer une partie importante de son programme de prospection. Selon les termes des accords d'actions accréditives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la Corporation divise l'action accréditive en i) une prime d'action accréditive, égale à la prime estimée, s'il y a lieu, les investisseurs paient pour la caractéristique accréditive, qui est comptabilisée comme un passif, et ii) le capital social.

Lorsque les dépenses sont engagées, la corporation décomptabilise le passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.

Le produit de l'émission d'actions accréditives ne peut être utilisé que pour des dépenses de prospection de projets miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La partie du produit reçue mais non encore dépensée à la fin de l'année de déclaration de la Corporation est présentée séparément en tant que produit de l'action accréditive.

La Corporation peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditives auquel elle a renoncé en vertu de la méthode rétrospective, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme une charge financière jusqu'à ce qu'il soit payé.

p) Paiements fondés sur des actions

Lorsque des options réglées en capitaux propres sont attribuées à des salariés, la juste valeur des options à la date d'attribution est imputée dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à chaque date de clôture, de sorte qu'en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition est basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition des droits sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options octroyées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition soient remplies ou non. La charge cumulée n'est pas ajustée pour tenir compte de la non-réalisation d'une condition d'acquisition de marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition n'est pas satisfaite.

Lorsque les conditions des options sont modifiées avant leur acquisition, l'augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition restante.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Paiements fondés sur des actions (suite)

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux employés, ils sont comptabilisés à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée dans le résultat global sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont octroyés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou services reçus dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les options ou les bons de souscription accordés dans le cadre de l'émission d'actions sont comptabilisés en tant que réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises à partir du trésor et le montant reflété dans les réserves est crédité au capital social, ajusté pour toute considération payée.

Lorsqu'un octroi d'options est annulé ou réglé pendant la période d'acquisition, à l'exclusion des déchéances lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, la Corporation comptabilise immédiatement l'annulation comme une accélération de l'acquisition et comptabilise le montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services reçus sur le reste de la période d'acquisition. Tout paiement effectué à l'employé lors de l'annulation est comptabilisé comme le rachat d'une participation, sauf dans la mesure où le paiement excède la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué, évaluée à la date de rachat. S'il y a un excédent, il est comptabilisé comme une charge.

q) Bénéfice ou perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la Corporation par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée.

La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

r) Disposition de réhabilitation

La Corporation est assujettie à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités de prospection et d'évaluation. La Corporation comptabilise la valeur actualisée des coûts estimé des obligations juridiques et implicites nécessaires pour restaurer les sites de prospection au cours de la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. La nature des activités de réhabilitation comprend la restauration, la remise en état et la re-végétation des sites d'exploration touchés.

La provision pour réhabilitation survient généralement lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et réglementations gouvernementales. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée des coûts estimé est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif.

Les perturbations environnementales supplémentaires ou les modifications des coûts de réhabilitation seront comptabilisées comme des ajouts aux actifs et passifs de réhabilitation correspondants dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Au 30 septembre et au 31 mars 2023, aucune provision pour réhabilitation n'a été comptabilisée.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Les redevances de fonderie net (NSR)

Les NSR ne doivent généralement pas être comptabilisées lors de l'acquisition du projet minier puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante.

t) Contrats de location

Avec prise d'effet le 1er janvier 2019, la Corporation a adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location. La norme introduit un modèle comptable pour le preneur unique et impose au preneur de comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location. L'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers puisque la Corporation n'avait aucun contrat de location au 1er janvier 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a conclu un bail en Islande (Note 20).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a conclu un contrat de location en Ontario (Canada) (note 20). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

u) Participation mise en équivalence

Les participations mises en équivalence sont les entités dans lesquelles la Corporation exerce une influence notable, mais n'a pas le contrôle sur les politiques financières et opérationnelles des entités détenues. L'influence notable est présumée exister lorsque la Corporation détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les entités en partenariat sont celles sur lesquelles la Corporation exerce un contrôle conjoint, établi par accord contractuel et nécessitant le consentement unanime pour les décisions stratégiques, financières et opérationnelles. Les coentreprises sont des partenariats dans lesquels les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entité et ont des droits sur l'actif net de l'entité.

Les investissements dans des entités associées et des partenariats sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle le coût initial de l'investissement est ajusté en fonction de la quote-part de la Corporation dans les bénéfices ou les pertes moins les dividendes depuis l'acquisition d'une influence notable. Lorsque les pertes nettes cumulées d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation dépassent sa valeur comptable, le solde du placement est réduit à nil \$ et les pertes supplémentaires ne sont pas provisionnées à moins que la Corporation ne s'engage à fournir un autre soutien financier à l'entité émettrice. La Corporation recommence à comptabiliser sa part de bénéfice (perte) de l'investissement lorsque l'entité déclare ultérieurement un bénéfice net et que la part de la Corporation de ce bénéfice net dépasse la part des pertes nettes non comptabilisées au cours de la période où la méthode de la mise en équivalence a été suspendue.

Les profits ou les pertes résultant de transactions entre la Corporation et ses entités associées sont éliminés à hauteur de la participation dans l'entité associée. La Corporation détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective que les participations dans les entités associées se sont dépréciées. Les états financiers des entités associées sont préparés pour la même période de déclaration que la Corporation. Le cas échéant, des ajustements sont effectués pour aligner les politiques comptables des entités associées sur celles de la Corporation.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Corporation a comptabilisé l'entité suivante selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en janvier 2020, après quoi la Corporation a perdu son influence notable. À compter de janvier 2020, la Corporation comptabilise les actions de BWA Group PLC à la juste valeur par le biais du résultat net

| | Participation | |
|-----------------------|---------------|-------------|
| | détenue | Juridiction |
| BWA Group PLC ("BWA") | 0.59 % | Royaume-Uni |

4. Jugements et estimations comptables déterminants

La Corporation fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle pourrait différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année-là, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux.

Les informations sur les jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

a) Jugements

i) Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la politique comptable de la Corporation pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Corporation, qui peuvent être basés sur des hypothèses concernant des événements ou circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est peu probable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat net de l'année où les nouvelles informations deviennent disponibles.

ii) Continuité d'exploitation

La direction a évalué la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités et est convaincue que la Corporation dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Les facteurs pris en compte par la direction sont présentés à la note 1.

iii) Impôts

Un jugement important est requis pour déterminer la provision pour impôts sur les bénéfices. Il existe de nombreuses transactions et calculs effectués dans le cours normal des affaires pour lesquels la détermination fiscale finale est incertaine. La Corporation comptabilise les passifs et les éventualités pour les problèmes de vérification fiscale anticipé sur la base de la compréhension actuelle de la législation fiscale de la Corporation. Pour les questions où il est probable qu'un ajustement sera effectué, la Corporation comptabilise sa meilleure estimation de l'impôt à payer, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts courants. La direction estime qu'elle a suffisamment fait de provision pour l'issue probable de ces affaires ; cependant, le résultat final peut aboutir à un résultat sensiblement différent du montant inclus dans les dettes fiscales.

En outre, la Corporation comptabilise des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel une différence temporelle déductible pourra être

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

imputée. Cela est réputé être le cas lorsqu'il existe suffisamment de différences temporelles imposables relatives à la même autorité fiscale et à la même entité imposable, qui devraient s'inverser au cours de la même année que l'inversion attendue de la différence temporelle déductible, ou au cours des années sur lesquelles une perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé peut être reportée en arrière ou en avant. Toutefois, l'utilisation des pertes fiscales dépend également de la capacité de l'entité à satisfaire certains critères au moment de la récupération des pertes.

4. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations

i) Titres des projets miniers

Bien que la Corporation ait pris des mesures pour vérifier les titres des projets miniers dans lesquels elle a un intérêt, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Corporation. Ces projet peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts préalables, et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

ii) Actifs digitaux - Évaluation et dépréciation

Le jugement et l'estimation sont nécessaires dans l'évaluation et la dépréciation des devises numériques qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs réglementés. La direction utilise toutes les données possibles pour déterminer si les devises numériques sont dépréciées. Le jugement est également requis pour déterminer si une devise numérique est négociée sur un marché actif.

iii) Transactions en paiement fondées sur des actions

La Corporation évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils sont attribués. L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option, la volatilité et le rendement du dividende et de formuler des hypothèses à leur sujet.

iv) Provisions et éventualités

Le montant comptabilisé comme provision, y compris les risques ou obligations juridiques, contractuels, implicites et autres, est la meilleure estimation de la considération nécessaire pour régler le passif connexe, y compris les charges d'intérêts connexes, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. De plus, les éventualités ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou ne se produiront pas. Par conséquent, l'évaluation des éventualités implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations de l'issue d'événements futurs. La Corporation évalue ses passifs et éventualités sur la base des meilleures données disponibles, des lois fiscales pertinentes et d'autres exigences appropriées.

v) Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la Corporation doit évaluer, présenter et divulguer toute perte de valeur en résultant. Les indications de dépréciation, ainsi que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation, nécessitent un jugement important. La direction tient compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets de prospection prévus, l'importance et les résultats des travaux de prospection effectués antérieurement, les tendances industrielles et économiques et le prix des minéraux.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

vi) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers

Le crédit d'impôt lié aux ressources et le crédit d'impôt minier pour les périodes en cours et antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou pratiquement adoptés à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent quant à l'interprétation des réglementations fiscales pour lesquelles certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi qu'au montant et au moment de leur perception.

Le calcul des crédits de la Corporation implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être définitivement déterminé qu'après réception des avis d'imposition et des paiements de l'autorité fiscale compétente. L'écart entre les résultats réels suite à la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourrait nécessiter des ajustements au crédit d'impôt lié aux ressources et au crédit d'impôt minier, aux actifs de prospection et d'évaluation et à la charge d'impôts sur les bénéfices au cours de périodes futures.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont tirés de la meilleure estimation de la Corporation et du jugement de la direction, tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir un impact sur la situation financière de la Corporation et ses flux de trésorerie.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de devises numériques. Les devises numériques font généralement partie d'un système décentralisé d'enregistrement des transactions et d'émission de nouvelles unités et s'appuient sur la cryptographie pour sécuriser ses transactions, contrôler la création d'unités supplémentaires et vérifier le transfert d'actifs. Avec l'acquisition de ZeUPay AS par ZeU, la Corporation a acquis \$ 1 309 142 immobilisations incorporelles. Toutefois, au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a déterminé que les actifs étaient dépréciés et les a ramenés à 446 400 \$ d'immobilisations incorporelles, qui ne comprend plus que le logiciel et les listes de clients acquis, tous deux ayant une durée de vie indéterminée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le solde de 446 400 dollars d'immobilisations incorporelles, car elle a cessé ses activités dans la région (note 7).

Tokens Kamari

En novembre 2019, la Corporation a reçu 24 000 000 tokens Kamari en contrepartie de l'émission de 7 834 000 \$ en débentures convertibles. À la date d'émission, la juste valeur des tokens Kamari a été déterminée à 24 268 723 \$. Les tokens Kamari ne se négocient actuellement sur aucune bourse et, par conséquent, il n'existe aucune preuve objective permettant de déterminer leur juste valeur au 31 décembre 2020 ou aux 31 mars 2022 et au 30 juin 2023. Par conséquent, la Corporation a réduit leur valeur à nil \$ et a enregistré une dépréciation de 6 881 396 \$ dans l'état des pertes et des pertes globales au 31 décembre 2020.

La continuité des tokens Kamari est la suivante :

| | Nombre de Tokens Kamari | Tokens Kamari \$ |
|--|----------------------------|---------------------|
| Solde le 31 décembre 2020 | 24 000 000 | - |
| Règlement de 1 161 834 \$ de débentures convertibles de Kamari le 31 mars 2021 | (3 366 564) | - |
| Règlement de 3 815 806 \$ de débentures convertibles de Kamari le 21 mars 2022 | (15 338 551) | |
| Solde le 31 mars 2022 et 2023 | 5 294 885 | <u> </u> |
| Solde le 30 septembre 2023 | 5 294 885 | |

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 30 septembre 2023, la Corporation détenait 5 294 885 (31 mars 2023 - 5 294 885) tokens Kamari. Les 24 000 000 tokens Kamari reçus en contrepartie de la débenture convertible d'une valeur nominale de 7 834 000 \$ sont soumis aux restrictions de transfert volontaire suivantes sans le consentement écrit préalable de Kamari : (i) sur toute période d'un mois, le transfert, directement ou indirectement, est limité à 1/30e du nombre total de tokens Kamari formant la contrepartie ; et (ii) dans une même journée, toute vente sur un marché est limitée à 5 % du volume total de tokens Kamari échangés. Au 30 septembre 2023, 5 294 885 (31 mars 2023 - 3 694 885) tokens Kamari étaient disponibles pour disposition ou transfert.

Étant donné que la Corporation a le droit contractuel de rembourser la débenture et les intérêts courus à l'aide de tokens Kamari à la valeur du marché, le 31 mars 2021, la Corporation a remboursé 500 000 \$ de la débenture convertible de Kamari plus 661 834 \$ d'intérêts courus en transférant 3 366 564 tokens Kamari au détenteur de la débenture. La Corporation a enregistré un gain de 1 099 818 \$ sur le règlement de la dette dans l'état des pertes et des pertes globales au 31 mars 2021.

Le 21 mars 2022, la Corporation a remboursé la débenture convertible Kamari restante de 3 417 000 \$ plus 398 806 \$ d'intérêts courus en transférant 15 338 551 tokens Kamari au détenteur de la débenture. La Corporation a enregistré un gain de 3 391 988 \$ sur le règlement de la dette dans l'état des pertes et des pertes globales 31 mars 2022.

6. Actifs de prospection et d'évaluation

| | Projet Julie | Projet Le Royal | Projet Manicouagan | Projet Villebon | Projet Notre- Dame | Projets en Islande | Total |
|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------|------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 31 mars 2022 | 3 478 897 | 239 504 | 8 134 609 | 1 610 | 104 953 | 3 696 009 | 15 655 582 |
| Frais d'acquisition | - | - | 8 640 | 8 594 | - | - | 17 234 |
| Renouvellement | 206 | 344 | 12 000 | 146 | - | - | 12 696 |
| Prospection | 14 564 | - | 3 761 326 | - | 183 306 | 260 924 | 4 220 120 |
| | 14 770 | 344 | 3 781 966 | 8 740 | 183 306 | 260 924 | 4 250 050 |
| Dépréciation | - | (234 848) | - | - | - | (5 582) | (240 430) |
| 31 mars 2023 | 3 493 667 | 5 000 | 11 916 575 | 10 350 | 288 259 | 3 951 351 | 19 665 202 |
| Renouvellement | | | 41 | | | | 41 |
| Prospection | 6 777 | | 615 861 | | | 111 927 | 734 765 |
| | | | 615 902 | | | 111 927 | 734 606 |
| 30 septembre 2023 | 3 500 444 | 5000 | 12 532 477 | 10 350 | 288 259 | 4 063 278 | 20 399 808 |

Les actifs de prospection et d'évaluation sont décrits plus en détail ci-dessous.

Projet Julie

Le projet Julie est situé à 90 minutes de route de la ville portuaire de Baie-Comeau, sur la côte nord du Québec. Il comporte 294 titres miniers, pour une superficie de 16 226,99 hectares (162,27 km²) contenus dans les feuillets 22K03, 22F13 et 22F14 du SNRC. Le projet est exploré pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le palladium, le platine, l'argent et le magnésium.

En 2021, la Corporation a conclu une entente d'achat pour 28 titres miniers adjacents au projet Julie. Conformément à

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

l'accord, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires à une juste valeur attribuée de 27 000 \$ (Note 13), a payé 50 000 \$ au vendeur; et signera un accord NSR en faveur des vendeurs pour 1.5%.

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Projet Villebon

Le projet Villebon est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Le projet est composé de 84 titres miniers.

Au cours d'un exercice antérieur, la Corporation a conclu qu'il y avait des indications que certains des titres constituant l'actif étaient dépréciés et, par conséquent, la Corporation a enregistré une charge de dépréciation pour radier la propriété en 2019.

Projet Le Royal

Le projet, composé de 5 titres miniers pour une superficie de 286,02 hectares, est situé dans le camp minier de lithium de LaCorne, dans la région de l'Abitibi, au Québec. L'acquisition a été réalisée conjointement avec Lepidico Ltd. (ASX : LPD) (anciennement Platypus Minerals Ltd.) ("Lepidco"). St-Georges détient actuellement 90 % du projet et Lepidico 10 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déterminé que le Projet Le Royal n'était pas économiquement viable pour le moment et a déprécié 234 848 \$ sur le Projet.

Projet Manicouagan

Le 27 janvier 2020, la Corporation a conclu une entente pour acquérir 100 % du projet Manicouagan, composé de 77 titres miniers et situé sur la Côte-Nord du Québec. Ce projet était détenu en copropriété par Exploration J. F. Inc. et Frank Dumas (administrateur de la Corporation au moment de l'entente).

Le 6 février 2020, en vertu de l'entente, la Corporation a émis 5 millions d'actions (note 13) au prix de 0,07 \$ l'action. Les 2 000 000 d'actions émises à Exploration JF Inc. sont sujettes à une période d'entiercement de 2 ans avec libération graduelle. Les 3 000 000 d'actions émises à Frank Dumas sont sujettes à une période d'entiercement de 60 mois à partir de l'émission; 50 000 \$ ont été payés en deux versements à Exploration JF Inc. soit 25 000 \$ à la signature et 25 000 \$ à la date anniversaire de l'entente; et un NSR de 2% sera accordé aux vendeurs ainsi qu'une zone d'influence couvrant les 2 feuillets du SNRC où le projet initial est situé.

En 2020, la Corporation a ajouté 36 nouveaux titres miniers au projet à travers la désignation électronique sur carte.

Le 13 août 2020, la Corporation a conclu une entente visant l'acquisition de deux titres miniers auprès de deux vendeurs indépendants, lesquels sont stratégiquement situés à l'intérieur des limites du projet Manicouagan de la Corporation.

Les conditions de l'acquisition sont les suivantes

- 1. L'émission de 600 000 actions ordinaires de la Corporation et un paiement de 10 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation de la transaction ;(complété) (Note 13)
- 2. Un paiement de 10 000 \$ à l'anniversaire de 6 mois du premier paiement ; (investi en unités de la Corporation à un prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) (Note 13) et
- 3. Un paiement additionnel de 25 000 \$ qui doit être souscrit lors du prochain financement de la Corporation, et permettre l'émission d'un nombre estimé de 250 000 actions et 250 000 bons de souscription au prix établi par la Corporation dans son offre ; (investi dans des unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) (Note 13) et

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. L'entente prévoit également la signature d'un accord NSR dans les 30 jours suivant l'acquisition. Le NSR couvrant ces claims sera fixé à 1,5 %, dont 1 % pourra être racheté pour 2 225 000 \$ en tout temps à la discrétion de la Corporation. L'accord NSR devra inclure une option en faveur de l'acheteur pour racheter 0,5% de cette redevance pour 750 000 \$ et les 0,5% de la redevance NSR restante pour 1 500 000 \$.

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Projet Manicouagan (suite)

Les deux titres miniers seront transférés des vendeurs à la Corporation dans les 10 jours suivant l'achèvement des points (1), (2) et (3).

La juste valeur des 5 600 000 actions émises était de 132 922 \$, basée sur la juste valeur des actions à la date d'émission, moins un escompte pour la période d'entiercement. En outre, la Corporation a émis 350 000 actions d'une juste valeur de 35 000 \$ le 25 novembre 2020 et a payé une contrepartie en espèces de 60 000 \$.

En 2021, la Corporation a ajouté 37 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

Le 17 novembre 2021, la Corporation a conclu une entente pour acquérir la redevance de production de l'un des deux détenteurs de redevances sur le projet Manicouagan qu'elle détient entièrement sur la Côte-Nord du Québec. Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

En 2022, la Corporation a ajouté 234 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En février 2023, 2 titres ont été transférés d'un détenteur, sans frais pour la Corporation, et le projet comprend désormais 388 claims.

Projet Notre-Dame (Niobium)

Le projet Notre-Dame se situe près de la municipalité de Notre-Dame de Lorette sur le flanc nord du Lac St-Jean au Québec. 35 titres miniers ont été acquis par désignation électronique sur carte le 20 décembre 2021 et 81 titres miniers ont été transférés de trois vendeurs contre une royauté.

Technologie d'extraction de lithium

Le 7 décembre 2017, la Corporation et Iconic Minerals Ltd (TSX-V: ICM) (" Iconic ") ont conclu un accord définitif de licence technologique exclusive pour tous les sites qui seront exploités par Iconic et/ou ses sociétés affiliées dans l'État du Nevada. En échange d'une licence perpétuelle pour les technologies SX (la suite de technologies d'extraction de lithium exclusive de la Corporation), et ses améliorations futures, Iconic fournira les éléments suivants à la Corporation:

- Investir par voie de placement privé CAD 100 000 \$ dans les capitaux propres de la Corporation dans les 6 mois ou à la prochaine offre de placement privé (Iconic a exécuté ses options d'investir 100 000 \$ dans le capital social de la Corporation lors du placement privé clôturé le 14 janvier 2019) ;
- Émettre au total 5 millions d'actions ordinaires (" Actions ") d'Iconic qui seront libérées par étapes, en fonction des objectifs de référence atteints selon le calendrier de performance décrivant les étapes de chaque phase de développement où les Actions seront émises :
- a) 2 000 000 d'actions à l'achèvement de l'Étape 1: qui est défini par la remise d'un rapport de laboratoire indépendant par la Corporation (reçu le 29 août 2019) (Note 9) ;
- b) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 2 : qui est défini par un rapport indépendant décrivant les résultats des opérations minières pilotes initiales et le traitement d'un minimum d'une (1) tonne métrique dans un

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

environnement industriel simulé; et

c) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 3 : qui est définie par la réception d'un rapport d'évaluation économique préliminaire (PEA) ou à la décision de commercialisation ou au troisième (3e) anniversaire de cet accord en supposant que les autres émissions ont toutes été faites.

Les actions reçues par St-Georges à chaque étape seront entiercées pour une durée de 36 mois.

• Une redevance perpétuelle d'intérêt sur les revenus nets de 5 % sur tous les minéraux produits sur les sites sous licence des technologies SX.

Le 24 juillet 2019, la Corporation a terminé l'examen indépendant de l'étape 1 et le rapport a été remis à Iconic. Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à la Corporation (Note 9) d'une juste valeur de 118 293 \$ à l'achèvement de l'étape 1.

Le **18 août 2023**, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium Resources Inc. (« Nevada Lithium ») à une juste valeur de 244 955 \$ à la suite de la conclusion d'un plan d'arrangement entre Nevada Lithium et Iconic et en tant qu'actionnaire d'Iconic (note 9). La Corporation a enregistré un gain de 244 955 \$ sur les investissements dans l'état de la perte et du résultat global au 30 septembre 2023.

Hydroxyde de lithium

En octobre 2022, la Corporation a reçu la confirmation que la fabrication de l'unité d'électrolyse industrielle construite selon les spécifications de la Corporation était terminée. En novembre 2022, l'équipement d'hydrolyse pour une production pilote d'hydroxyde de lithium au coût de 62 036 \$ a été reçu et est maintenant entreposé à proximité de l'usine à Thorold, Ontario.

Iceland Resources EHF

Le 16 novembre 2016, la Corporation a conclu un accord de principe engageant avec Iceland Resources EHF, une société d'exploration constituée en vertu des lois de la République d'Islande. Le 28 février 2017, la Corporation et Iceland Resources ont signé une convention d'achat d'entreprise (la « convention d'achat »), par laquelle la Corporation a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Iceland Resources pour une contrepartie totale de 850 000 \$.

Le 6 octobre 2018, la Corporation a conclu un accord d'achat d'actions avec les actionnaires minoritaires d'Iceland Resources pour acquérir la participation restante de 40 % dans Iceland Resources, de sorte qu'Iceland Resources est désormais une filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 11 octobre 2018, Iceland Resources a signé un accord d'achat et de souscription d'actions avec Spá EHF et Íslensk Vatnsorka EHF pour permettre à Iceland Resources d'acquérir une participation de 15 % dans Íslensk Vatnsorka EHF, une société privée dont le projet principal est Hagavatnsvirkjun, une centrale hydroélectrique de 10 à 20 MW située juste au sud de Langjokull en Islande.

Le 29 juin 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Melmi ehf (« Melmi »), qui détient une participation de 100 % dans la propriété Thor Gold. La Corporation n'avait qu'une option de 41 %. Selon les termes de l'accord de principe, la Corporation déboursera jusqu'à 775 000 \$ en contrepartie des actions de Melmi comme suit :

- 65 000 \$ lors de la signature de l'entente définitive d'achat d'actions (« Entente définitive ») (payée);
- 60 000 \$ supplémentaires à la première des éventualités suivantes : (a) 90 jours après la signature de l'entente définitive ; et (b) le début du forage sur la propriété Thor (payé);
- Émettre 400 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans après l'émission, dont 100 000 \$ seront convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,10 \$ par action, 150 000 \$ à un prix attribué de 0,15 \$ par action et 150 000 \$ à un prix attribué de

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

0,20 \$ par action (note 12);

• À titre de contrepartie supplémentaire, sous réserve que toutes les demandes de licences aient été accordées, émettre 250 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de l'émission et convertibles en actions de la Corporation à un prix attribué de 0,20 \$ par action. (Cette exigence n'a pas encore été remplie.)

La juste valeur des paiements en espèces et des débentures convertibles a été établie à 519 573 \$ étant fondée sur un taux d'actualisation de 19 % et sur un modèle d'établissement des prix de Black Scholes pour la caractéristique de conversion.

Métallurgie St-Georges

Le 27 février 2020, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Métallurgie St-Georges. Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 9 juillet 2020, Métallurgie St-Georges a conclu une entente de service d'usine pilote avec Carrefour innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (« CIMMS »), un laboratoire québécois financé par l'État. L'entente a permis à Métallurgie St-Georges d'accéder à une usine pilote de traitement métallurgique du lithium.

Altair International: Le 1er décembre 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant avec Altair International Corp. (« Altair ») (US-OTC: ATAO), en vertu de laquelle la Corporation s'est engagée à donner accès à sa technologie de traitement du lithium en instance de brevet pour les gisements minéraux de lithium dans l'argile, et a également convenu de développer conjointement un procédé industriel brevetable de recyclage de batteries de véhicules électriques.

En échange de l'accès à la technologie de traitement du lithium et dans le cadre de leur contribution au développement de la propriété intellectuelle brevetable liée au recyclage des batteries EV, Altair émettra un total de 6 000 000 d'actions ordinaires en 3 tranches à mesure que les étapes mutuellement convenus seront atteints. Altair effectuera également un paiement total en espèces de 300 000 USD à la Corporation. Les deux entreprises contribueront à parts égales à l'effort de recherche et développement sur le recyclage des batteries et à la conception et à la construction d'un circuit pilote industriel de recyclage des batteries dans les installations sous contrat de la Corporation au Québec.

Le 12 février 2021, la Corporation et Métallurgie St-Georges, et Altair ont conclu un accord de licence et de redevances permettant à Altair de concéder sous licence les méthodes et la technologie d'extraction en instance de brevet de Métallurgie St-Georges pour la séparation, la récupération et la purification du lithium et d'agir en tant qu'agent de la technologie en développement de la Corporation dans le recyclage des batteries.

Conformément à l'accord de licence et de redevance, Métallurgie St-Georges accordera à Altair une licence non exclusive pour utiliser la technologie d'extraction du lithium pour l'un des projets de lithium d'Altair aux États-Unis. En échange de la licence, Altair a accepté d'accorder à la Corporation une redevance sur les revenus nets de 5 % sur tous les métaux et minéraux extraits et traités à l'aide de l'une des méthodes ou technologies de la Corporation.

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair à une juste valeur de 557 920 \$ (Note 9).

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Corporation EVSX

Le 20 janvier 2021, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Corporation EVSX (« EVSX »). Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 12 mars 2021, la Corporation a signé une entente définitive avec son nouveau partenaire ID Manic. L'accord définit les obligations mutuelles et les contributions des partenaires liées à l'étude de faisabilité du recyclage de batteries avec

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

une allocation totale estimée et projetée de 600 000 \$, dont 300 000 \$ devraient provenir des fonds disponibles de la Corporation.

Le 26 juillet 2021, la Corporation a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (« CRSNG ») pour initier un partenariat entre les institutions académiques et St-Georges dans le cadre d'une nouvelle initiative pour développer une production québécoise d'engrais à partir des produits recyclés de batteries lithium-ion.

Acquisition à Baie-Comeau: En avril 2022, la Corporation a fait une offre pour acquérir trois terrains contigus à Baie-Comeau totalisant environ 5 000 mètres carrés pour 400 000 \$. EVSX a versé un acompte de 100 001 \$ en mai 2022, et le solde de 300 000 \$ sera payé dans les 730 jours.

En juin 2022, EVSX a acquis un bâtiment à Baie-Comeau pour accueillir la première phase de son développement. EVSX a clôturé l'acquisition avec 258 694 \$ en espèces et a commencé à générer des revenus en juillet 2022 à partir du loyer commercial de l'immeuble.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, EVSX a enregistré des revenus de location de 24 007 \$ (2022- 12 002 \$) provenant de la location commerciale de l'immeuble.

Circuits industriel de traitement de batteries: En juillet 2022, EVSX a commandé et déboursé des paiements de 1 099 789 \$ (31 mars 2023 - 322 295 \$) pour la fabrication de trois circuits industrielles de traitement de batteries pour un coût total de 1 323 694 \$ (31 mars 2023 - 1 323 694 \$), qui est comptabilisé en tant qu'autres actifs au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

AraBat S.R.L. En septembre 2022, EVSX a signé un protocole d'accord contraignant avec AraBat S.R.L., une société de technologie de recyclage de batteries en Italie. Il donne aux partenaires quatre mois pour conclure un accord de partenariat détaillé, dans lequel EVSX lancera la planification du déploiement de sa solution frontale pour fabriquer du concentré de minéraux critiques à partir des batteries usagées achetées par Arabat en Italie et dans les pays européens adjacents.

En janvier et juin 2023, les parties ont mutuellement accepté de prolonger leur accord jusqu'à la fin du mois de décembre 2023 (Note 21).

Usine de recyclage de batteries a Thorold: En décembre 2022, EVSX a conclu un contrat de location pour l'emplacement de ses activités ontariennes de recyclage et de traitement des minéraux de batteries au sein du complexe Bioveld sous l'égide du centre intermodal de Thorold et de l'Autorité portuaire de Hopa à Niagara, en Ontario (note 20).

En décembre 2022, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont conclu un protocole d'entente pour trier et traiter un volume de batteries avec EVSX au complexe Bioveld.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, EVSX a capitalisé 152 866 \$ (2022 – 201 617 \$) de frais de recherche liés au développement du processus de recyclage de batteries. Les travaux ont consisté en la conception technique et l'adaptation de l'équipement et des processus industriels, la configuration et l'optimisation de la méthode, les tests chimiques et physiques dans des usines pilotes et la preuve de concept examinée par une tierce partie indépendante.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Corporation H2SX

Le 14 janvier 2022, Corporation H2SX (« H2SX ») a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 25 avril 2022, H2SX a signé un accord final avec la société sud-coréenne Wintech Energy Corp. (« Wintech Energy »). L'accord permet à H2SX d'accéder à la technologie d'hydrogène vert de Wintech Energy. Par cet accord, Wintech Energy devient actionnaire de H2SX.

H2SX acquiert une licence mondiale non exclusive ainsi qu'une licence exclusive pour les territoires de l'Islande, de l'État du Nevada aux États-Unis et des provinces du Québec et de l'Ontario au Canada. La licence exclusive couvre également les opérations entièrement basées sur les ressources naturelles au Canada. La propriété intellectuelle supplémentaire développée par les partenaires sera détenue en copropriété, à moitié par H2SX et à moitié par les concédants de licence.

H2SX émettra un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9 % de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95 %) et ZeeOne (4,95 %). Les parties recevront également des actions privilégiées avec un taux de conversion représentant potentiellement 10 % des actions en circulation de H2SX. Aucune somme d'argent ne sera déboursée. Une série de bons de souscription de 5 ans exerçables à 1,00 \$ seront également émis en fonction des étapes achevées.

Au 30 septembre 2023, aucune action n'a été émise.

Le 14 février 2023, H2SX et Altima Resources Ltd. (« Altima ») ont conclu un accord de principe engageant pour aller de l'avant avec la production d'hydrogène bon marché et propre (ccH_2^{TM}) au Canada. H2SX s'associera et travaillera sur une base exclusive avec Altima en Colombie-Britannique et en Alberta dans le domaine du gaz naturel et pour des projets et entreprises ayant une production traditionnelle de gaz naturel de 65 mpcj ou moins. Conformément aux dispositions des conditions, Altima émettra 6 000 000 d'actions ordinaires à H2SX à l'issue des étapes définies dans le calendrier des actions de performance comme suit :

- 2 000 000 d'actions sur remise d'un rapport préliminaire d'ingénierie technologique.
- 2 000 000 d'actions sur réception d'un rapport d'ingénierie détaillé adapté au projet initial d'Altima.
- 2 000 000 d'actions sur remise d'une Étude Économique Préliminaire ou d'une Étude de Préfaisabilité

Outre l'émission d'actions de performance, Altima s'est engagée à construire une installation de traitement de l'hydrogène en utilisant la technologie brevetée.

Au 30 septembre 2023, aucune action n'a été émise.

Kings of the North Corp. (KOTN)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Corporation a constitué une filiale en propriété exclusive, KOTN, pour faciliter les transactions minières au Canada.

Vente de Kings of the North Corp.

Le 29 mai 2019, la Corporation et les actionnaires minoritaires de KOTN ont conclu un accord d'achat d'actions avec BWA, en vertu duquel BWA a acquis toutes les actions émises et en circulation de KOTN pour une contrepartie globale de 7 500 000 \$ ou environ 4 400 000 \pounds d'obligations convertibles sans intérêt (« Obligations ») non garanties avec une date de remboursement initiale de trois ans suivant leur émission à un prix minimum de 0,005 \pounds par action au moment de la conversion.

Le 30 septembre 2019, les actionnaires de BWA ont voté en faveur de l'acquisition de KOTN. La Corporation a reçu 2 451

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

409 £ (4 183 000 \$ CA) de billets convertibles d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la conclusion de la vente (note 10) et a comptabilisé un gain sur la cession de 1 445 974 \$.

En décembre 2020, la Corporation a mis fin à l'entente avec BWA pour racheter 100 % de KOTN. La Corporation a intenté une action en justice pour obtenir le remboursement intégral et l'indemnisation de ses dépenses liées à l'accord et aux dettes impayées de BWA et KOTN, ainsi que pour examiner les actions potentielles au nom de ses actionnaires et en tant qu'actionnaire et créancier de BWA (Note 10).

7. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations

Kamari Limited

Le 5 novembre 2019, ZeU a signé un accord de coentreprise avec Kamari Limited de Malte pour le développement et le déploiement conjoints de loteries et d'offres de jeux en Afrique.

Au 30 septembre 2023, l'entreprise commune reste inactive et n'a engagé aucune dépense ni effectué aucun paiement.

Prego International Group AS

Le 8 février 2021, ZeU a signé un accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Prego International Group AS (Prego), par l'intermédiaire de ZeUPay Inc. (ZeUPay) pour une contrepartie totale de 8 125 000 \$.

La principale raison derrière l'acquisition de Prego était d'acquérir le support bancaire traditionnel pour la plate-forme Mula ainsi que les autres initiatives DeFi et Gaming de ZeU. ZeUPay offre une couverture KYC et AML héritée par défaut pour une suite d'initiatives.

Le goodwill acquis était l'excédent du prix d'achat à la juste valeur sur l'actif net de Prego, dont des montants importants avaient été passés en charges au cours des années précédentes et non capitalisés.

Le 2 mars 2021, ZeU a finalisé l'acquisition de Prego via à travers sa filiale ZeUPay. Prego a changé son nom à ZeUPay AS lorsque la transaction a été effectuée.

| Considération monétaire payée | \$ CA |
|---|-------------|
| Débenture convertible | 7 500 000 |
| Actions et bon de souscriptions émis à juste valeur | 4 959 314 |
| Considération totale | 12 459 314 |
| | |
| Actifs Net Acquis | \$ CA |
| Trésorerie | 1 |
| Créances inter sociétés | 13 662 |
| Immobilisations incorporelles | 446 400 |
| Goodwill | 13 320 813 |
| Compte créditeurs | (1 309 891) |
| | 12 459 314 |

Le goodwill acquis comprend le logiciel propriétaire, les listes de clients et le goodwill acquis précédemment. Au 31 mars 2022, ZeU a déterminé que le goodwill s'était déprécié car les coûts de développement et d'exploitation de la plateforme ZeUPay ont été multipliés par 20 par rapport aux estimations initiales. En conséquence, ZeU a déterminé qu'il était déprécié et a procédé à une dépréciation totale de 13 320 813 \$.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

ZeUPay AS a mis en place une plateforme de micro-paiements et de services de transfert de fonds basée en Norvège. Au cours de l'année écoulée, les politiques et la structure des frais des banques de compensation ont rendu le modèle d'entreprise impossible à poursuivre en raison de nouveaux coûts excessifs.

L'activité a été interrompue en août 2022 et les tentatives de la Corporation pour remplacer la structure d'origine ont échoué. Les activités de ZeUPay AS ont été complètement arrêtées le 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, ZeU a réglé les éléments de dettes suivants :

- 1514910 \$ de comptes créditeurs et de prêts de ZeUPav AS ;
- Une débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour l'accord d'achat, plus les intérêts courus de 935 753 \$ (Note 12) ; et
- 35 000 \$ d'honoraires d'administrateurs payables.

Ces frais ont été réglés au moyen d'un billet à ordre de 175 000 \$ et de 4 130 000 actions de ZeU d'une valeur de 227 150 \$. La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de la dette. La Corporation a enregistré une obligation d'émettre des actions de 227 150 \$ pour le règlement de la dette, et ces actions ont été émises après l'exercice clos le 31 mars 2023 (note 22).

MoneyLine Sports Inc.

Le 4 mai 2021, ZeU a conclu une lettre d'intention avec MoneyLine Sports Inc (« MoneyLine »), une plateforme sous licence et un fournisseur de contenu sportif en streaming, pour acquérir tous leurs titres en circulation.

Le 11 août 2021, ZeU a signé l'accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de MoneyLine par l'intermédiaire de ZeU Gaming Inc. (« ZeU Gaming »), une filiale en propriété exclusive de ZeU pour une contrepartie totale de 1 501 500 \$.

Le 20 août 2021, ZeU a fourni une somme principale de 25 000 \$ à MoneyLine sans intérêts payables sur le principal impayé.

Le 24 septembre 2021, ZeU n'a pas effectué la diligence raisonnable requise pour finaliser la transaction et a reçu un avis de MoneyLine de son intention de se retirer de la transaction proposée. L'accord d'achat d'actions avec MoneyLine a été annulé. Aucun titre n'a été émis.

Le 25 novembre 2022, ZeU a envoyé un avis à MoneyLine demandant le remboursement du billet à ordre de 25 000 \$ d'ici le 26 décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le billet à recevoir de 25 000 \$.

Borealis Derivatives DEX ehf

ZeU a développé le un marché de dérivés avec sa plateforme de marché pour Borealis Derivatives DEX ehf ("Borealis"), qui est un marché décentralisé, distribué et digitalisé de dérivés. La phase de pseudo-codage de la plateforme du Marketplace a été lancée avec un effort initial axé sur le développement de jeton garanti par des actifs collatéraux.

8. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Corporation a engagé des dépenses de 6 877 \$ (2022 – nil \$) liées à la demande de brevet sur la récupération des minéraux.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ZeU a engagé des dépenses de 5 415 \$ (2022 – 312 938 \$) liées au développement de sa plateforme de communication pair à pair, décentralisée et distribuée. Les travaux ont consisté à redéfinir et à développer des brevets dans la communication peer-to-peer, permettant l'optimisation via l'apprentissage

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

automatique du cryptage, du transport de données sur le réseau et des protocoles.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, Métallurgie St-Georges a encouru 21 869 \$ (2022- 56 994 \$) relativement au développement de procédés d'extraction de minerais en mettant l'accent sur des approches plus écologiques et plus économiques. SXM améliore également la croissance des cristaux d'hydroxyde de lithium en solution, la recirculation de l'acide et le développement en parallèle d'une nouvelle technologie permettant la production de nitrates d'aluminium.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, H2SX a encouru 10 363 \$ (2022 – 75,000 \$) relativement au développement de solutions novatrices de production d'hydrogène propre et bon marché. Les travaux ont consisté en une revue indépendante du procédé licencié, en de nouvelles recherches fondamentales pour le développement de nouveaux produits de carbones et en la conception de l'usine industrielle.

Le stade technologique et commercial n'ayant pas encore été atteint, toutes ces dépenses ont été passées en charges dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les dépenses futures liées à la technologie pourraient répondre aux exigences et être capitalisées à ce moment-là.

9. Titres négociables et investissement capitaux

Les titres négociables sont constitués d'actions de sociétés cotées en bourse. Les titres négociables sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La Corporation détient les placements suivants aux 30 septembre et 31 mars 2023 :

Iconic Minerals Ltd. ("Iconic") (1) ThreeD Capital Inc. (2) Altair International Corp. (3) BWA Group PLC (4) Nevada Lithium Resources Inc.

| 30 septembre 2023 | | 31 ma | rs 2023 |
|-------------------|--------------|---------------------|---------|
| Nombre d'actions | Juste valeur | Juste valeur Nombre | |
| | \$ | d'actions | \$ |
| 2 000 000 | 60 000 | 2 000 000 | 200 000 |
| - | - | 300 000 | 102 000 |
| 80 000 | 4 482 | 80 000 | 5 525 |
| 3 000 000 | - | 3 000 000 | - |
| 569 515 | 130 989 | - | - |
| _ | 195 471 | | 307 525 |

- (1) Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires d'une juste valeur de 118 293 \$ à la Corporation à l'issue de la complétion de l'étape 1. Les actions resteront entiercées pendant trois ans (note 6). Au 30 septembre 2023, la juste valeur de ce titre négociable était de 60 000 \$.
- (2) Le 25 novembre 2020, la Corporation a reçu 300 000 actions ordinaires de ThreeD au prix de 0,48 \$ par action et un paiement en espèces de 6 000 \$ pour l'acquisition de 1 500 000 unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Corporation a vendu 300 000 actions de ThreeD pour un produit de 75 347 \$ (coût de 144 000 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 68 653 \$ lors de la vente d'actions de ThreeD.

- (3) En janvier 2021, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair International Corp. (USOTC : ATAO) à la signature de l'accord de principe engageant (Note 6).

 Le 15 mars 2023, Altair International Corp. a réalisé une consolidation d'actions sur une base de vingt-cinq pour une. Après la consolidation, la Corporation détient 80 000 actions d'Altair International Corp.
- (4) Au 31 décembre 2020, la Corporation reste un actionnaire important de BWA mais n'a plus la capacité de nommer un dirigeant ou un administrateur de BWA. Ainsi, la Corporation n'a plus d'influence significative sur BWA; par conséquent, l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur. Au 31 décembre 2020, le dernier cours significatif des actions de BWA était de 0,002 £, et les actions étaient peu négociées. La direction a estimé à l'époque qu'il faudrait plusieurs années pour céder les actions BWA sur la base du volume de négociation actuel

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

et a donc déprécié l'investissement à nil \$. Le 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une perte de valeur de 402 451 \$ liée aux actions de BWA.

Le 25 juillet 2022, la Corporation a vendu 57 000 000 actions de BWA, représentant la majorité de sa participation dans BWA, à G&O Energy Investments Ltd. pour un montant de 57 000 \$, qui reste à recevoir.

Au 30 septembre 2023, la Corporation détenait 3 000 000 (31 mars 2023 - 3 000 000) actions de BWA.

(5) Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium (note 6).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Corporation a vendu 247 000 actions de Nevada Lithium pour un produit de 58 435 \$ (coût de 74 100 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 15 665 \$ à la vente des actions de Nevada Lithium.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Corporation a enregistré une perte de 84 318 \$ (2022 - nil \$) lors de la vente de certaines actions et un gain non réalisé de 138 909 \$ (2022 - gain de 73 863 \$) sur les titres négociables détenus.

10. Investissement en billet convertibles

Le 30 septembre 2019, la Corporation a reçu 2 451 409 £ de billet convertible d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la clôture de la vente de KOTN à BWA (note 6). Le billet convertible BWA est non garantie, sans intérêt avec une date de remboursement initiale de 3 ans à compter de son émission, et convertible en actions de BWA à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion ou au prix pondéré des 10 jours de bourse consécutifs précédant la conversion. L'option de conversion est limitée à 29 % des droits de vote à la date de conversion. Le 31 octobre 2019, la Corporation a converti 300 000 £ du billet convertible (note 9) d'une juste valeur de 459 443 \$ en 60 000 000 actions ordinaires de BWA. Au 31 décembre 2019, le capital restant du placement dans le biller convertible est de 2 151 409 £ et la juste valeur est de 2 213 564 \$.

En raison d'un différend juridique survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui n'a pas encore été réglé, la Corporation a déterminé que la probabilité de recevoir une valeur en temps opportun pour le billet était mise en doute. En conséquence, le montant principal du billet convertible à recevoir de BWA de 2 151 409 £ d'une juste valeur de 2 238 797 \$ a été déprécié cette année-là. Si le différend est résolu à une date ultérieure, tout produit reçu sera enregistré au cours de cette période.

Le 29 juillet 2022, la Corporation a envoyé un avis de conversion à BWA pour convertir une partie de ses billets convertibles en 116 412 500 actions ordinaires de BWA. BWA a refusé la conversion. Les avocats de la Corporation au Royaume-Uni ont envoyé à BWA une mise en demeure en réponse à leur refus d'honorer leur obligation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la *High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales*. En mars 2023, la Corporation a rencontré les représentants de BWA pour étudier les scénarios de règlement possibles. Un scénario a été proposé mais, à la date du présent rapport, aucun accord n'a été trouvé.

11. Compte créditeurs et charges à payer

Compte créditeurs (Note 17) Charges à payer (Note 17)

| 30 septemb | re 2023 | 31 mars 2023 |
|------------|---------|--------------|
| | \$ | \$ |
| 3 | 976 954 | 4 225 156 |
| ; | 289 498 | 467 458 |
| 4 | 266 452 | 4 692 614 |

12. Débentures convertibles

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau de continuité des débentures convertibles au 31 mars 2023 et 2022 est le suivant :

| | Débenture convertible à la juste valeur | Dette remboursable sur demande au coût amorti | Total |
|---|---|--|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 31 mars 2022 | 5 628 913 | 4 382 144 | 10 011 057 |
| Émises | - | 175 000 | 175 000 |
| Charges de désactualisation et intérêts | 1 294 001 | 280 128 | 1 574 129 |
| Règlement | (6 902 357) | (465 479) | (7 367 836) |
| Taux de change | (8 599) | (47 880) | (56 479) |
| Solde au 31 mars 2023 | 11 958 | 4 323 913 | 4 335 871 |
| Court terme | (11 958) | (4 323 913) | (4 335 871) |
| Long terme | - | - | - |

Le tableau de continuité des débentures convertibles aux 31 mars 2023 et au 30 septembre 2023 est le suivant :

| | Débenture convertible à la juste valeur | Dette remboursable sur demande au coût amorti | Total |
|--|---|--|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 31 mars 2023 | 11 958 | 4 323 913 | 4 335 871 |
| Charge de désactualisation et intérêts | 541 | 140 447 | 140 988 |
| Paiement | - | (20 000) | (20 000) |
| Solde au 30 septembre 2023 | 12 499 | 4 444 360 | 4 456 859 |
| Court terme | (12 499) | (4 444 360) | (4 456 859) |
| Long terme | - | - | - |

12. Débentures convertibles (suite)

a) Débentures convertibles émises en 2018

Le 5 juillet 2020, les débentures convertibles d'une valeur nominale de 3 157 524 \$ émises en 2018 sont arrivées à échéance. Une partie de ces débentures convertibles, d'une valeur nominale de 2 801 274 \$, n'a pas été renouvelée et est maintenant exigible et sont présentée comme dette remboursable sur demande.

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec les détenteurs de débentures pour modifier les conditions des débentures convertibles restantes de 2018 d'une valeur nominale de 371 354 \$. Le solde du capital plus les intérêts courus totalisant 427 695 \$ ont été convertis en débentures convertibles 2020 selon les modalités décrites ci-dessous.

Au 30 septembre 2023, la valeur comptable, y compris capital et les intérêts de la dette remboursable était de 4 289 360 \$ (31 mars 2023 – 4 148 913 \$), et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de la période étaient de 140 447 \$ (2022 – 140 447 \$).

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Débentures convertibles émises en 2020

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec certains des détenteurs de débentures de 2018 afin de modifier les conditions des débentures convertibles d'une valeur nominale plus les intérêts courus de 427 695 \$, qui sont venues à échéance le 5 juillet 2020.

Aux termes des débentures modifiées (« débentures modifiées »), la date d'échéance a été prolongée de deux ans du 5 juillet 2020 au 5 juillet 2022, et en échange :

- 1) Le prix de conversion plancher du capital des débentures modifiées a été réduit de 1,00 \$ à 0,25 \$ par action ;
- 2) L'intérêt est passé de 10% à 12%;
- 3) Les débentures modifiées ont désormais priorité sur toutes les dettes non garanties ; et
- 4) ZeU a émis 1 718 972 bons de souscription d'une durée de 2 ans et d'un prix d'exercice de 0,30 \$ par action ordinaire achetée pour chaque tranche de 0,25 \$ du principal de la débenture originale plus les intérêts courus. Le produit des bons de souscription servira à racheter les débentures s'il n'a pas été remboursé ou converti au moment de l'exercice des bons de souscription.

La juste valeur de la nouvelle débenture convertible à sa création a été déterminée à 371 354 \$ et la juste valeur des bons de souscription émis pour cette modification était de 160 724 \$. La juste valeur de la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 %, et la juste valeur des bons de souscription émis a été estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes (cours de l'action de 0,18 \$, prix d'exercice de 0,3 \$, volatilité de 200 %, taux d'intérêt sans risque de 2,40 %, escompte pour manque de liquidité de 35 % et rendement en dividendes de 0 %).

Au 30 septembre 2023, la valeur comptable, y compris le capital et les intérêts, des débentures convertibles modifiées de 2020 était de 12 499 \$ (31 mars 2023 – 11 958 \$), et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de la période étaient de 541 \$ (2022 – 2 720 \$).

c) Débentures convertibles émis en 2021

Le 2 mars 2021, ZeUPay a émis 7 500 000 \$ de débentures convertibles pour l'acquisition de Prego.

Les débentures ZeUPay arrivent à échéance dans 4 ans à compter de leur émission et portent intérêt au taux de 6,00 % par an jusqu'à la première des dates suivantes : (i) leur date de conversion ou (ii) 48 mois à compter de la date de clôture (la « date d'échéance »). Les intérêts sur les débentures ZeUPay peuvent, à la seule discrétion de ZeUPay, être payés (i) en espèces ou (ii) par l'émission de la valeur équivalente en actions ordinaires de ZeUPay à un prix par action égal au plus élevé de (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Le montant principal des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, seront automatiquement convertis en actions ordinaires de ZeUPay à la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité, à un prix de conversion égal au plus élevé de : (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Les détenteurs de débentures ZeUPay ont le droit de convertir la totalité du montant en capital des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, en actions ordinaires de la Société à un prix égal au plus élevé de : (i) 1,00 \$ et (ii) le prix moyen des actions pondéré en fonction du volume sur 5 jours de bourse, à tout moment avant la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité. La juste valeur de la composante dette au départ a été déterminée à 4 134 720 \$, selon un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque de 17 %, et la valeur résiduelle de 3 365 280 \$ a été comptabilisée dans l'excédent de capital.

Le 31 mars 2023, ZeU a réglé la débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour ZeUPay AS plus les intérêts courus de 935 753,42 \$ et les compte créditeurs et prêts de 1 514 910 \$ de ZeUPay AS, avec un billet à ordre de 175 000 \$ et 4 130

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

000 actions de ZeU évaluées à 227 150 \$ (note 7). La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de la dette. 4 130 000 actions de ZeU ont été émises le 13 avril 2023.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le solde du billet à ordre de 175 000 \$ émis pour le règlement de la dette était de 155 000 \$ (31 mars 2023 – 175 000 \$).

Au cours de la période terminée le 30 septembre 2023, la Corporation a comptabilisé des charges de désactualisation et d'intérêts de 140 988 \$ (2022 – 790 306 \$) sur toutes les débentures convertibles.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Capital social

a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

2022

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a émis 3 670 000 actions ordinaires pour l'exercice d'options pour un produit de 396 500 \$ et a émis 14 270 300 actions ordinaires pour l'exercice de bons de souscription pour un produit de 2 698 810 \$. La Corporation a enregistré une radiation de 435 000 \$ de la créance de souscription.

Le 1^{er} novembre 2022, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de1 425 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} novembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 75 000 \$ en espèces et a émis 300 000 bons de souscription d'une valeur de 40 692 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} novembre 2025.

Le 18 novembre 2022, la Corporation a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de1 800 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1er novembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 108 000 \$ en espèces et a émis 432 000 bons de souscription d'une valeur de 60 379 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 18 novembre 2025.

Le 30 décembre 2022, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,41 \$ pour un total brut de 2 050 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,50 \$ jusqu'au 30 décembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 123 000 \$ en espèces.

2023

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a émis 896 733 actions ordinaires pour des bons de souscription exercés pour un produit de 165 896 \$, dont 3 895 \$ reste à recevoir, et a émis 503 267 actions ordinaires pour régler des comptes créditeurs de 93 104 \$.

Le **26 juin 2023**, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,18 \$ pour un produit brut total pouvant atteindre 396 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026. La Corporation a payé des frais d'intermédiation de 23 760 \$ en espèces et a émis 132 000 bons de souscription d'intermédiaires d'une juste valeur de 10 713 \$ au prix d'exercice de 0,30 \$. par action jusqu'au 26 juin 2026.

Le **14 septembre 2023**, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé d'unités au prix de 0,10 \$ pour un produit total brut de 625 500 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 septembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 3 000 \$ en espèces et

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

a émis 30 000 bons de souscription à une juste valeur de 721 \$ et à un prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 septembre 2025.

Au cours d'exercice clos le 30 septembre 2023, la Corporation a reçu des souscriptions à recevoir de 3 895 \$ provenant de l'exercice de bons de souscription de l'année précédente. Le solde des souscriptions à recevoir au 30 septembre 2023 est de 18 500 \$ (31 mars 2023 - 3 895 \$).

b) Actions privilégiées

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. La Corporation n'a émis aucune actions privilégiées.

c) Réserve pour paiements fondés sur des actions

Le compte de réserve pour les paiements fondés sur des actions est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options reconnues comme des paiements fondés sur des actions. La réserve est augmentée de la juste valeur de ces éléments lors de l'acquisition des droits et est réduite des montants correspondants lorsque les options sont exercées (Note 14).

Au **30 septembre 2023**, la Corporation a enregistré un surplus d'apport de 7 334 702 \$ (31 mars 2023 – 6 800 748 \$) lié aux options et de 6 822 609 \$ (31 mars 2023 – 6 811 175 \$) lié aux bons de souscription.

d) Bons de souscription

Le tableau ci-dessous résume le mouvement dans les bons de souscription entre le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023 :

| | Nombre de bons de souscriptions | Moyenne pondérée du prix d'exercice |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| | | \$ |
| Solde le 31 mars 2022 | 35 265 769 | 0,57 |
| Octroyé | 12 182 000 | 0,376 |
| Exercé | (1 400 000) | 0,185 |
| Expiré | (2 810 720) | 0,185 |
| Solde le 31 mars 2023 | 43 237 049 | 0,55 |
| Octroyé | 8 617 000 | 0,19 |
| Expiré | (530 000) | 0,565 |
| Solde le 30 septembre 2023 | 51 324 049 | 0,66 |

Le 25 novembre 2022, 2 810 720 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 21 juin 2023, 530,000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 2 septembre 2022, la Corporation a élu d'exercer son droit d'accélérer la date d'expiration de certains bons de souscription émis lors de ses financements par placement privé suivant :

| Bons de Souscription | Date d'expiration actuelle | Date d'expiration révisée |
|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| 1 428 571 | 5 février 2023 | 5 février 2024 |
| 10 000 000 | Prix d'exercice de 0,65 \$ pour les | Prix d'exercice de 0,65 \$ pour |
| | 18 mois suivant la date de clôture | les 30 mois suivant la date de |
| | et de 1,05 \$ pour les 18 mois | clôture et de 1,05 \$ pour les 6 |
| | suivants. | mois suivants. |
| 7 831 632 | Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les | Prix d'exercice de 0,75 \$ pour |
| | 18 mois suivant la date de clôture | les 30 mois suivant la date de |
| | et de 1,25 \$ pour les 18 mois | clôture et de 1,25 \$ pour les 6 |
| | suivants. | mois suivants. |
| 1 083 333 | Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les | Prix d'exercice de 0,75 \$ pour |
| | 18 mois suivant la date de clôture | les 30 mois suivant la date de |
| | et de 1,25 \$ pour les 18 mois | clôture et de 1,25 \$ pour les 6 |
| | suivants. | mois suivants. |
| 5 063 636 | 30 novembre 2023 | 30 novembre 2024 |
| 4 185 714 | 21 juin 2023 | 21 juin 2024 |

Au **30 septembre 2023**, les bons de souscription ont une durée de vie moyenne résiduelle de 1,24 an (31 mars 2023 - 1,52 an).

e) Excèdent de capital

L'excédent de capital comprend la composante capitaux propres des débentures convertibles émises en contrepartie de biens et de services (note 12) attribuables à la Corporation.

Au **30 septembre 2023**, la valeur comptable était de 1 673 641 \$ (31 mars 2023 - 1 740 364 \$).

14. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options sur actions

Le 1er septembre 2009, la Corporation a mis en place un plan de rémunération à base d'actions. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Corporation peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences du CSE, attribuer aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants techniques de la Corporation des options nontransférable d'acta d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation, exerçables pendant une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de l'octroi.

Le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tout administrateur ou dirigeant ne dépassera pas cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tous les consultants techniques ne dépassera pas deux pour cent (2 %) des actions ordinaires émises et en circulation.

Les options peuvent être exercées au plus tard 90 jours après la cessation des fonctions du titulaire de l'option au sein de la Corporation, étant entendu que si la cessation des fonctions, du mandat d'administrateur ou du contrat de consultant technique est due à un décès, l'option peut être exercée dans un délai maximum d'un an après le décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option en question.

Le prix de souscription des actions qui peuvent être émises dans le cadre du plan ne doit pas être inférieur au prix de clôture du dernier lot régulier vendu sur le CSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

de l'option est payable en totalité au moment de l'exercice de l'option. Les périodes d'acquisition des droits relatifs aux options sont déterminées par le conseil d'administration au moment de chaque attribution d'options.

Le **15 septembre 2023**, la Corporation a émis 5 750 000 options, immédiatement acquises, avec un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 469 482 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,09 \$; prix d'exercice de 0,15 \$; durée de vie prévue de 5 ans ; volatilité prévue de 157 %; taux d'intérêt sans risque de 4,02 %; taux de rendement des dividendes prévu de 0 %; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ a été encourue au cours de la période terminée le 30 septembre 2023 relativement à l'acquisition des options attribuées au cours de la période.

Le **15 septembre 2023**, la Corporation a émis 2 150 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 64 472 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,09 \$; prix d'exercice de 0,15 \$; durée de vie prévue de 2 ans ; volatilité prévue de 84 %; taux d'intérêt sans risque de 4,73 %; taux de rendement des dividendes prévu de 0 %; et taux de déchéance de 0 %. Une rémunération à base d'actions de 64 472 \$ a été encourue au cours de la période terminée le 30 septembre 2023 relativement à l'acquisition des options attribuées au cours de la période.

14. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Les options suivantes étaient en circulation au 30 septembre 2023 :

| Date d'octroi | Date d'expiration | Prix d'exercice | Solde au 31 mars 2023 | Émis | Annulés/ Exercés/ Expirés | Solde au 30 septembre 2023 | Acquis |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|-----------|---------------------------------|----------------------------------|------------|
| 19 avril 2018 | 19 avril 2023 | \$ 0.80 | 3 850 000 | | (2.050.000) | | |
| | _, | + -, | | - | (3 850 000) | - | - |
| 19 avril 2018 | 19 avril 2023 | \$ 0,70 | 250 000 | - | $(250\ 000)$ | - | - |
| 8 décembre 2020 | 7 décembre 2023 | \$ 0,20 | 1 100 000 | - | - | 1 100 000 | 1 100 000 |
| 8 décembre 2020 | 7 décembre 2025 | \$ 0,20 | 5 080 000 | - | $(100\ 000)$ | 4 980 000 | 4 980 000 |
| 22 janvier 2021 | 22 janvier 2024 | \$ 0,20 | 300 000 | - | - | 300 000 | 300 000 |
| 18 mai 2021 | 18 mai 2023 | \$ 0,45 | 1 025 000 | - | (1 025 000) | - | - |
| 23 juillet 2021 | 23 juillet 2023 | \$ 0,45 | 300 000 | - | $(300\ 000)$ | - | - |
| 26 octobre 2021 | 26 octobre 2023 | \$ 0,60 | 700 000 | - | $(150\ 000)$ | 550 000 | 550 000 |
| 26 octobre2021 | 26 octobre 2026 | \$ 0,60 | 5 500 000 | - | - | 5 500 000 | 5 500 000 |
| 1 mars 2022 | 1 mars 2027 | \$ 0,45 | 250 000 | - | - | 250 000 | 250 000 |
| 15 septembre 2023 | 15 septembre 2025 | \$ 0,15 | - | 2 150 000 | - | 2 150 000 | 2 150 000 |
| 15 septembre 2023 | 15 septembre 2028 | \$ 0,15 | - | 5 750 000 | - | 5 750 000 | 5 750 000 |
| - | | | 18 355 000 | 7 900 000 | (5 675 000) | 20 580 000 | 20 580 000 |

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2023 :

| Date d'octroi | Date d'expiration | Prix d'exercice | Solde au 31 mars 2022 | Émis | Annulés/ Exercés/ Expirés | Solde au 31 mars 2023 | Acquis |
|-----------------|-------------------|--------------------|--------------------------|------|---------------------------------|--------------------------|-----------|
| 19 avril 2018 | 19 avril 2023 | \$ 0.80 | 3 850 000 | _ | - | 3 850 000 | 3 850 000 |
| | | , | | - | - | | |
| 19 avril 2018 | 19 avril 2023 | \$ 0,70 | 250 000 | - | - | 250 000 | 250 000 |
| 8 décembre 2020 | 7 décembre 2023 | \$ 0,20 | 1 100 000 | - | - | 1 100 000 | 1 100 000 |
| 8 décembre 2020 | 7 décembre 2025 | \$ 0,20 | 5 080 000 | - | - | 5 080 000 | 5 080 000 |

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| 22 janvier 2021 | 28 décembre 2022 | \$ 0,20 | 500 000 | - | $(500\ 000)$ | - | - |
|-----------------|------------------|------------|------------|---|--------------|------------|------------|
| 22 janvier 2021 | 22 janvier 2024 | \$ 0,20 | 300 000 | - | - | 300 000 | 300 000 |
| 18 mai 2021 | 18 mai 2023 | \$ 0,45 | 1 025 000 | - | - | 1 025 000 | 1 025 000 |
| 23 juillet 2021 | 23 juillet 2023 | \$ 0,45 | 300 000 | - | - | 300 000 | 300 000 |
| 26 octobre 2021 | 26 octobre 2023 | \$ 0,60 | 700 000 | - | - | 700 000 | 700 000 |
| 26 octobre 2021 | 26 octobre 2026 | \$ 0,60 | 5 500 000 | - | - | 5 500 000 | 5 500 000 |
| 1 mars 2022 | 1 mars 2027 | \$ 0,45 | 250 000 | - | - | 250 000 | 250 000 |
| | | | 18 855 000 | - | (500 000) | 18 355 000 | 18 355 000 |

Au **30 septembre 2023**, les options ont un prix d'exercice moyen pondéré de 0,30 \$ (31 mars 2023- 0,49 \$) et une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 3.00 an (31 mars 2023- 1,97 ans).

15. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Risques financiers

Les principaux objectifs de la gestion des risques financiers de la Corporation sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la Corporation et de maintenir un équilibre risque/récompense approprié tout en protégeant le bilan de la Corporation des événements susceptibles de nuire considérablement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et récompense est atteint en alignant l'appétit pour le risque sur la stratégie commerciale, en diversifiant les risques, en évaluant le risque de manière appropriée, en atténuant les risques grâce à des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers. L'exposition de la Corporation à une perte potentielle sur les instruments financiers est principalement due à divers risques de marché détaillé ci-dessous.

Risques du marché

Les risques du marché sont le risque de perte découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers, les taux de change et d'autres taux de marché pertinents ou variations de prix. Les risque du marché sont directement influencés par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes sont négociés. Vous trouverez ci-dessous une analyse des principales expositions au risque de marché de la Corporation et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à lever des fonds pour faire face aux engagements de flux de trésorerie associés aux instruments financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour faire face à tous les engagements et obligations financiers à leur échéance. Afin de gérer ses besoins de trésorerie, la Corporation devra émettre des actions ordinaires supplémentaires, conclure des placements privés ou engager des dettes.

Au **30 septembre 2023**, la Corporation a un passif à court terme de 9 020 357 \$ (31 mars 2023 - 9 340 586 \$) échéant dans les 12 mois et dispose d'une trésorerie de 80 872 \$ (31 mars 2023 - 1 527 292 \$) et d'un compte en fiducie de 180 982 \$ (31 mars 2023 - 100 442 \$) pour faire face à ses obligations actuelles. Le risque de liquidité est jugé élevé. Au 30 septembre 2023, la Corporation avait des obligations de location à long terme de 1 237 529 \$ (31 mars 2023 - 1 312 659 \$).

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Corporation sur la base des paiements non actualisés :

| 15 mois clos le 31 mars 2022 | Sur demande | 1 an | 2 – 4 ans | > 4 ans | Total |
|------------------------------|-------------|------|-----------|---------|-------|

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Prêts portant intérêts | 4 474 342 | Mature | Mature | Mature | 4 474 342 |
|-------------------------------------|-----------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Débentures convertibles court terme | 8 700 | 1 080 | Mature | Mature | 9 780 |
| Débentures convertibles long terme | 5 528 015 | 450 000 | 1 350 000 | 2 250 000 | 9 578 015 |
| Obligations de bail | - | 69 475 | 32 447 | - | 101 922 |

| Exercice clos 31 mars 2023 | Sur demande | 6 mois | 1 – 4 ans | > 4 ans | Total |
|------------------------------------|-------------|---------|-----------|---------|-----------|
| Prêts portant intérêts | 4 148 913 | Dû | Dû | Dû | 4 148 913 |
| Billet à ordre | = | 95 000 | 80 000 | - | 175 000 |
| Débentures convertibles long terme | 11 958 | Due | Due | Due | 11 958 |
| Obligations de bail | - | 420 447 | 1 260 000 | 336 000 | 2 016 447 |

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et cause une perte financière à une autre partie. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Corporation au risque de crédit consistent principalement en trésorerie et en billet recevable. La Corporation limite son exposition au risque de crédit en plaçant ses liquidités auprès d'une institution financière canadienne réputée. Ce montant représente au mieux l'exposition maximale de la Corporation à tout risque de crédit potentiel. Le risque est évalué comme faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les débentures convertibles de la Corporation ont des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, ne sont pas assujetties au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie en raison des variations du taux d'intérêt du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque.

Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que les justes valeurs des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent parce qu'ils sont libellés dans des devises qui diffèrent de la devise fonctionnelle. La Corporation ne couvre pas son exposition aux fluctuations des taux de change. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux de change significatif. La Corporation exerce des activités en Islande et le risque de taux change n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau des actifs et des passifs.

Au **30 septembre 2023**, la Corporation était exposée à un risque de taux de change en ce qui concerne les comptes créditeurs en dollars américains de 321 415 \$ CA (31 mars 2023- 14 021 \$ CA), prêts à des parties apparentées aux États-Unis de 74 448 \$CAN (31 mars 2023- nil\$), comptes créditeurs en livres sterling de 131 654 \$CAN (31 mars 2023- 30 509 \$CAN), et les comptes créditeurs en couronnes islandaises de 596 404 \$ CA (31 mars 2023 – 549 636 \$ CA). Si le dollar canadien fluctue de dix pour cent par rapport à toutes les devises étrangères, tous les autres variables restant constants, l'impact de la variation des devises sur les instruments financiers libellés en devises de la Corporation entraînerait une réduction ou une augmentation de la perte nette après impôts d'environ 112 392 \$ (31 mars 2023 – 59 417 \$) pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Évaluation de la Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, sur la base des marchés actuels pour des instruments présentant le même risque, principal et échéance résiduelle. Les estimations de la juste valeur sont basées sur la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation utilisant des taux qui reflètent ceux que la Corporation pourrait actuellement obtenir, sur le marché, pour des instruments financiers ayant des termes, conditions et échéances similaires.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

- Niveau 1 prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (non ajustés)
- Niveau 2 données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le passif dérivé et l'investissement dans les débentures convertibles sont mesurés à l'aide de données de niveau 3. La juste valeur du passif dérivé a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

| Prix de l'action | 0,10 \$ - 2,5 \$ (ZeU) | 0,11 \$ (ZeU) -0,13 \$ |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|
| Prix d'exercice | 0,15 \$ -1 \$ | 0,10 \$ - 1 \$ |
| Durée de vie | 0,51 -8,79 années | 0,75 -9,79 années |
| Volatilité | 108 % - 284 % | 236% -289 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,70 % | 1,86 % |
| Taux de rendement du dividende | 0 % | 0 % |
| Taux de déchéance | 0 % | 0 % |

La juste valeur du placement dans la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 % et d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour la caractéristique de conversion en utilisant les hypothèses suivantes ; prix de l'action de 0,003~£; prix d'exercice de 0,005~£; durée de vie prévue de 2,7 ans ; volatilité attendue de 70,65~%; taux d'intérêt sans risque de 0,71~%; taux de rendement du dividende attendu de 0~%; et taux de déchéance de 0~%. Au 31~ décembre 2020, la Corporation a déterminé qu'en raison de la situation financière de BWA, le placement dans la débenture convertible avait subi une dépréciation.

La juste valeur des titres négociables a été initialement déterminée à l'aide des données de niveau 1 et de niveau 3 pour la période d'immobilisation de 3 ans, qui a été déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

| Prix de l'action | 0,08 \$ |
|--------------------------------|----------|
| Prix d'exercice | 0,08\$ |
| Durée de vie | 3 années |
| Volatilité | 140 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,32 % |
| Taux de rendement du dividende | 0 % |
| Taux de déchéance | 0 % |

16. Gestion des capitaux

Le capital est composé des capitaux propres de la Corporation et de toute dette qu'elle pourrait émettre.

Au 30 septembre 2023, les capitaux propres de la Corporation étaient de 15 441 990 \$ (31 mars 2023 – 15 771 118 \$) et portait des obligations de bail à long-terme de 1 237 529 \$ (31 mars 2023 – 1 312 659 \$). Les objectifs de la Corporation en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations en cours, à poursuivre son exploitation, à maintenir sa solvabilité et à maximiser les rendements pour les actionnaires à long terme.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

La protection de la capacité de payer les passifs actuels et futurs comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimaux, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne et les niveaux de gestion des risques calculés. Pour atteindre ces objectifs, la direction surveille les besoins en capital de la Corporation par rapport au fonds de roulement net sans restriction et évalue au cas par cas les besoins en capital supplémentaires sur des opportunités d'affaires spécifiques.

Le capital d'expansion provient principalement du produit de l'émission d'actions ordinaires. Le produit net levé ne sera suffisant que pour une certaine quantité de travaux de prospection et de développement sur ses projets et aux fins du fonds de roulement. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les objectifs de la Corporation.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gestion du capital de la Corporation pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

17. Opérations entre parties apparentées

a) Transactions entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, la Corporation a conclu des transactions avec des parties apparentées, y compris des sociétés ou des filiales contrôlées par son chef de la direction, son président, son chef de la direction financière, ses administrateurs, et sa secrétaire corporative.

Au cours de l'exercice clos le **30 septembre 2023**, la Corporation a engagé des frais de gestion et d'administration de 284 250 \$ (2022- 696 515 \$) et des frais de recherche de 12 000 \$ (2022- 143 112 \$), qui ont été passés en charges à titre de frais de recherche et de développement, des frais de recherche capitalisés de 36 000 \$ (2022- nil \$) liés au développement du processus de recyclage de batteries, et d'autres frais de consultation de 30 000 \$ (2022- 30 000 \$).

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 700 000 unités accréditives pour un produit de 175 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 1er novembre 2022.

Les apparentées de la Corporation ont souscrit un total de 2 230 000 unités pour un produit de 223 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 14 septembre 2023.

b) Montant à payer aux apparentés

Au **30 septembre 2023**, les comptes créditeurs et charges payables comprennent 997 249 \$ (31 mars 2023 – 763 572 \$) à payer à des apparentés. Ces montants ne portent pas d'intérêt, ne sont pas garantis et n'ont pas de modalités de remboursement fixes.

Au **30 septembre 2023**, le solde de 94 448 \$ (31 mars 2023 - 20 000 \$) est dû à un administrateur et une partie apparentée et est inclus comme prêt d'une partie apparentée. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement fixes.

c) Options

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, un total de 5 750 000 options a été attribué aux principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires de la Corporation à un prix d'exercice de 0,15 \$ par action au plus tard le 15 septembre 2028. La Corporation a enregistré une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ pour les options octroyées aux parties apparentées au cours d'exercice clos le 30 septembre 2023.

18. Information sectorielle

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Corporation exploite actuellement deux secteurs d'opération : l'acquisition et la prospection de projets miniers et le développement de la technologie pair à pair, décentralisée et distribuée. Toutes les activités de la Corporation sont menées au Canada et en Islande.

Les actifs, les passifs et les charges d'exploitation sont présentés comme information sectorielle géographique. Les principaux indicateurs sont les suivants :

| 30 septembre 2023 | Canada | Islande | Total |
|------------------------|-------------|-----------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs | 23 403 094 | 2 391 230 | 25 794 324 |
| Passifs | 6 629 526 | 3 722 808 | 10 352 334 |
| Charges d'exploitation | (1 784 645) | (117 800) | (1 902 445) |
| 31 mars 2023 | Canada | Islande | Total |
| Actifs | 24 112 042 | 2 332 321 | 26 444 363 |
| Passifs | 7 127 144 | 3 546 101 | 10 673 245 |
| Charges d'exploitation | (5 179 015) | (451 976) | (5 630 991) |

Les principaux décideurs examinent les actifs, les passifs et les charges d'exploitation comme indicateurs principaux de l'information sectorielle. Les principaux indicateurs sont les suivants :

| 30 septembre 2023 | Prospection des projets miniers | Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée | Total |
|------------------------|---------------------------------|--|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs | 25 569 458 | 224 866 | 25 794 324 |
| Passifs | 2 994 379 | 7 357 955 | 10 352 334 |
| Charges d'exploitation | (1 558 323) | (344 122) | (1 902 445) |

| 31 mars 2023 | Prospection des projets miniers | Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée | Total |
|------------------------|---------------------------------|--|-------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs | 26 191 651 | 252 712 | 26 444 363 |
| Passifs | 3 631 463 | 7 041 782 | 10 673 245 |
| Charges d'exploitation | (2 931 450) | (2 699 541) | (5 630 991) |

19. Éventualités

En janvier 2020, la Corporation a reçu une mise en demeure de BWA affirmant qu'il y avait des fausses déclarations importantes dans le contrat d'achat et que BWA réclamait des dommages-intérêts de 1 500 000 \$. En février 2020, la Corporation a émis une lettre de cessation et d'abstention à BWA et a réclamé certains frais à BWA liés à l'accord d'achat. La Corporation a l'intention de se défendre vigoureusement contre les réclamations faites par BWA. Au 30 septembre 2023, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés relativement à la réclamation faite par BWA contre la Corporation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales.

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le cours normal de leurs activités, les filiales de la Corporation peuvent encourir des passifs potentiels qui sont indéterminables à la date des présents états financiers. Tous les frais résultant de ces circonstances seront enregistrés dans la période au cours de laquelle ils ont été convenus.

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2020 pour les locaux de sa filiale Iceland Resources à Reykjavík, en Islande. Le bail est au 30 novembre 2023.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs des contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

| | Actifs liés au droit d'utilisation | Passifs des contrats de location |
|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Au 31 mars 2022 | 82 918 | 101 922 |
| Moins: tranche à long terme | | 56 623 |
| Tranche courante | | 45 299 |
| Dépréciation | (50 515) | - |
| Intérêts | - | 7 525 |
| Ajustement pour le taux de change | 1 273 | 1 565 |
| Paiements | - | (78 565) |
| Au 31 mars 2023 | 33 676 | 32 447 |
| Moins : tranche à long terme | | 7 210 |
| Tranche courante | | 25 237 |
| Dépréciation | (25 003) | - |
| Intérêts | - | 24 287 |
| Ajustement pour le taux de change | (339) | (15 114) |
| Paiements | - | (41 620) |
| Au 30 septembre 2023 | 8 3 3 4 | - |
| Moins : tranche à long terme | | - |
| Tranche courante | | <u>-</u> |

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location (suite)

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2022 pour les activités de recyclage et de traitement des minéraux de batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail s'étend au 31 décembre 2027.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs de contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

| | Actifs liés aux droits d'utilisation | Passifs des contrats de location |
|---------------------|---|----------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Au 31 décembre 2022 | 1 597 336 | 1 597 336 |
| Dépréciation | (53 244) | - |
| Intérêts | - | 26 300 |
| Paiements | - | (74 323) |
| Au 31 mars 2023 | 1 544 092 | 1 549 313 |

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Moins : tranche à long terme | | 1 305 449 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Tranche courante | | 243 864 |
| Dépréciation | (79 867) | - |
| Intérêts | - | 38 262 |
| Paiements | - | (96 000) |
| Au 30 septembre 2023 | 1 464 225 | 1 491 576 |
| Moins : tranche à long terme | | 1 237 529 |
| Tranche courante | | 254 046 |

21. Évènements ultérieurs

En **octobre 2023**, 81 nouveaux titres miniers ont été transférés à la Corporation contre une royauté. Le projet Notre-Dame comprend maintenant 116 claims pour un total d'environ 64 kilomètres carrés.

Le **24 octobre 2023**, la Corporation a annoncé qu'elle avait conclu une entente contraignante avec Slam Exploration Ltd. (« Slam ») (TSX: SXL) pour l'option de son projet de minéraux critiques et Niobium Notre-Dame. L'entente prévoit que Slam obtiendra 51 % du projet Notre-Dame Niobium en effectuant les paiements suivants et en émettant des actions en faveur de la Corporation :

- 1) 500 000 actions de Slam sur approbation réglementaire de la Bourse de croissance TSX;
- 2) 25 000 \$ en espèces et 500 000 actions de Slam le ou avant le 31 mars 2024;
- 3) $25\,000\,$ \$ en espèces et $1\,000\,000\,$ d'actions de Slam au plus tard à la date du premier anniversaire d'une entente d'option définitive ;
- 4) Engager 300 000 \$ de travaux d'exploration qualifiés avant le deuxième anniversaire d'un accord d'option définitif.

Une fois que les conditions ci-dessus auront été remplies pour acquérir un intérêt de 51 % dans le projet Notre-Dame, les parties pourront choisir d'exploiter le projet en tant que coentreprise à 51 % et 49 % ou de permettre à Slam d'acquérir une participation additionnelle de 49 % en payant 1 000 000 d'actions supplémentaires de Slam à la Corporation, qui conservera un NSR de 2 %. Slam détiendra le droit de racheter la moitié du NSR pour 1 000 000 \$.

Si une coentreprise est créée, les parties financeront conjointement le projet. Si une partie refuse de participer aux programmes de travail dûment planifiés, sa participation redevient une redevance de 2 % sur le rendement net de fonderie ("NRS"). Si une partie revient à une participation de 2% NRS, l'autre partie lui paiera une NRS de 2%. L'autre partie détiendra le droit de racheter la moitié du NRS pour 1 000 000 \$.

Le **31 octobre 2023**, la Corporation a clôturé la deuxième tranche du placement privé sans courtier de 3 500 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité pour un produit total brut de 350 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 31 octobre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 7 200 \$ en espèces et a émis 90 000 bons de souscription d'intermédiation d'une juste valeur de 4 770 \$ à un prix d'exercice de 0,15 \$ par action jusqu'au 31 octobre 2025.

Le **26 octobre 2023**, 550 000 options ont expiré sans avoir été exercées.

Le **6 octobre 2023**, EVSX et AraBat ont conclu un accord contraignant pour établir une coentreprise afin de construire une usine de traitement de batteries industrielles dans la région italienne de Puglia. Les futurs partenaires ont convenu de travailler sur un accord final à exécuter au premier trimestre 2024 pour établir une coentreprise italienne. Les partenaires prévoient que la coentreprise sera détenue majoritairement par AraBat (51%) et par EVSX (49%).

Notes afférents aux états financiers consolidés (non-audités)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Après les six mois clos le 30 septembre 2023. H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9% de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95%) et ZeeOne (4,95%). Les parties ont également reçu des actions privilégiées avec un taux de conversion représentant potentiellement 10% des actions en circulation de H2SX. La Corporation détient 90,10% de H2SX.

Le **23 novembre 2023**, la Corporation a clôturé un placement privé de 14 259 260 unités accréditives à un prix de 0,135 \$ par unité pour un produit total brut de 1 925 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive. Chaque bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,175 \$ jusqu'au 23 novembre 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 115 500 \$ en espèces et a émis 855 556 bons de souscription à une juste valeur de 27 675 \$ à un prix d'exercice de 0,175 \$ par action jusqu'au 23 novembre 2025.